Direction Générale des Services

P.V. N°03 XV 2021

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 29 MARS 2021

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Fanta BERETÉ, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Florian SITBON, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE et Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- David AMIEL donne pouvoir à Catherine IBLED
- Anne-Sophie BORDRY donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Eléonore CREUZE donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Jérôme LORIAU donne pouvoir à Agnès EVREN
- Ozlem ORAKCI donne pouvoir à Grégory CANAL
- Julien RIPPERT donne pouvoir à Évelyne BOSCHERON
- Jacques-Henri SEMELLE donne pouvoir à Marion PARISET
- Anouch TORANIAN donne pouvoir à Florian SITBON

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien regagner vos sièges, nous allons pouvoir commencer notre réunion.

1. **152021008 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Les secrétaires de séance seront Messieurs VESPROUMIS et Arthur WOLFF.

2. **152021009 – Projet de délibération – Séance en présentiel avec retransmission sur internet**

Monsieur le Maire : Nous avons l'habitude. Il n'y a pas d'opposition ? Très bien.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 février 2021**

Monsieur le Maire : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Merci.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2021 est adopté à l'unanimité

4. **152021010 - Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous avons tout d'abord reçu un vœu du groupe Paris en commun, cinq jours francs avant certes, mais tout de même à 21 h 43 et 22 h 30. Je le précise pour les présidents de groupe : vous pouvez bien sûr envoyer jusqu'à minuit mais les services ne travaillent plus à cette heure-là. Nous avons également reçu une délibération SG 19 qui est un avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions. Et nous avons reçu encore cet après-midi, ce qui pose tout de même des problèmes dans

l'organisation administrative des Conseils, un document annexe au projet DJS 78 sur la délégation de service public pour les centres Paris Anim'. Cela fait un peu tard de recevoir cela à 14 heures ou à 16 heures pour 18 heures ; les cinq jours francs sont, dans ce cas, loin d'être respectés. Vous avez reçu tout cela par ODS, mais comme vous le savez, je dois soumettre au vote l'acceptation par vous de cette procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je sais que les présidents de groupe ont beaucoup de travail mais merci à eux de bien vouloir essayer d'envoyer leurs vœux cinq jours francs avant et plutôt vers 19 heures que vers 21 heures ou 22 heures car les services sont ensuite obligés de faire une procédure d'urgence le lendemain.

Nous avons donc ce premier projet de délibération en procédure d'urgence que nous allons faire passer au début de notre séance.

5. **2021 SG 19 – Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions**

Monsieur le Maire : La parole est à Agnès EVREN.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération très importante puisqu'elle porte sur l'amélioration de la qualité de l'air que respirent les Parisiens et les Franciliens. Cette délibération répond à un impératif de santé publique dont nous connaissons les enjeux mais que j'aimerais vous rappeler avec des chiffres qui sont extrêmement éclairants : 400 000 personnes respirent toujours un air très pollué sur le territoire de la Métropole du Grand Paris tandis que 6 600 décès prématurés sont à déplorer. Le trafic routier a été identifié comme la cause principale de cette pollution aux particules fines devançant le secteur résidentiel et le recours au chauffage.

La pertinence d'une zone à faibles émissions ne fait donc plus débat aujourd'hui mais, il faut le redire, cela ne fut pas le cas à ses débuts. Paris a décidé de faire cavalier seul dès juillet 2017, limitant l'impact et la légitimité d'une ZFE circonscrite intra-muros et reportant donc la pollution aux communes de la petite couronne. Il en va pourtant des particules fines comme du nuage de Tchernobyl, elles ne s'arrêtent pas

aux frontières toutes artificielles du périphérique, je tiens à le rappeler. Cette absence de concertation avec les Maires des communes alentour, symptomatique de la gestion municipale, a fort heureusement pris fin deux ans plus tard, en juillet 2019, avec la mise en place d'une zone à faibles émissions métropolitaine. Celle-ci regroupe aujourd'hui 79 communes et 5,6 millions d'habitants situés à l'intérieur de l'A86. Il aura fallu toute la force de persuasion des Maires LR de la Métropole du Grand Paris – je salue mon collègue Daniel-Georges COURTOIS – pour parvenir à gommer l'aspect punitif initial de cette politique écologique qui menaçait de faire peser sur les ménages un coût et des contraintes beaucoup trop fortes sans même tenir compte du contexte social.

Les élus métropolitains ont ainsi desserré l'étau budgétaire des propriétaires de véhicules diesels en conditionnant la signature des arrêtés municipaux préalables à leur adhésion à la ZFE métropolitaine à la réévaluation significative des aides de l'État permettant aux Franciliens concernés de changer de véhicule. La mobilisation des collectivités territoriales en faveur du pouvoir d'achat des Franciliens ne s'est pas limitée à solliciter un effort accru de l'État. Nombre d'entre elles proposent également des aides à la conversion. C'est d'ailleurs le cas de la Métropole du Grand Paris qui octroie, sous condition de ressources, jusqu'à 6 000 € de prime au renouvellement pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion propre en remplacement d'un véhicule diesel immatriculé avant 2011 ou d'un véhicule essence immatriculé avant 2006. Le pragmatisme des élus locaux, leur connaissance de la sociologie de leur territoire aura donc évité un naufrage et permis une adhésion unanime.

Cette intelligence collective a également facilité la vie des Franciliens en instaurant un guichet unique centralisant les demandes de prime de l'État à la conversion et d'aide de la Métropole du Grand Paris. Une nouvelle étape sera donc franchie au 1er juin 2021 grâce au Plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris qui prévoit d'étendre les restrictions de circulation aux véhicules classés Crit'Air 4. Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, hors jours fériés, les voitures, les deux-roues motorisés et les véhicules légers concernés ne pourront donc plus rouler au sein du périmètre de l'A86, autoroute exclue. Ces interdictions liées à la vignette Crit'Air 4 étaient déjà en vigueur dans Paris intra-muros depuis 2019 mais en excluaient le périphérique et les deux bois parisiens. Cette logique d'oppidum, d'entre soi, caractéristique de la Maire de Paris n'aura pas résisté au sens des responsabilités des élus locaux.

C'est ainsi 11 %, mes chers collègues, du parc immatriculé de la ZFE métropolitaine soit 269 200 véhicules qui seront donc sous le coup des restrictions de circulation. Les bénéfices attendus sur la santé sont considérables avec 5 % de réduction des oxydes d'azote, 3 % de diminution des particules fines PM10 et 4 % de baisse des PM2,5. Ce sont donc 17 890 années de vie gagnées et 50 000 habitants de la Métropole qui ne seront plus exposés à des niveaux d'oxyde d'azote dépassant les valeurs limites européennes selon les chiffres avancés par l'Apur.

Ainsi, afin d'accompagner le déploiement de cet outil de promotion de la transition écologique et de l'amélioration de la santé des habitants de la Métropole, je me réjouis, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que notre groupe Changer Paris soutienne l'avis favorable aux arrêtés des communes limitrophes instaurant ces nouvelles mesures restrictives de la ZFE. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour cette intervention. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur ce projet de délibération ? Monsieur BRAGÉ, vous avez la parole.

Monsieur BRAGÉ : Bonsoir mes chers collègues. Vous m'excuserez, je vais essayer de lire au maximum mes notes mais j'ai une petite réverbération de la lumière du soleil juste en face qui m'aveugle un petit peu. Je vais donc faire beaucoup de tête.

Monsieur le Maire : Nous l'avons fait exprès.

Monsieur BRAGÉ : Je n'en doute pas.

Monsieur le Maire : C'est de bonne guerre.

Monsieur BRAGÉ : Vous connaissez mon goût pour la concision. Ce sera ainsi très concis ce soir. Madame EVREN a rappelé un certain nombre de chiffres, donc je n'en rajouterai guère plus si ce n'est pour rappeler les 48 000 morts par an en France de la pollution et les 520 000 en Europe. Les ZFE sont, en effet, une très bonne solution dans cette voie-là et celles-ci convergent. Il y a un point sur lequel je me réjouirais un petit peu moins que Madame EVREN : celui de la prime de remplacement de véhicules qui serait beaucoup plus pertinente, je pense, au niveau de l'État, transformée en système de rétrofit c'est-à-dire en faisant évoluer les véhicules existants d'un moteur thermique vers des moteurs électriques notamment. Cela a deux impacts : un moindre coût pour les ménages et

un moindre coût pour les finances publiques. Autrement, il va sans dire que le groupe Écologiste va soutenir ce vœu. Merci.

Monsieur Le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Ce qui est punitif, c'est de mourir de l'air que l'on respire. Ce n'est pas ce qui a été fait à Paris. Paris n'a pas fait cavalier seul. Elle a été un aiguillon. Elle a montré le chemin et en matière écologique, nous en avons besoin. Je m'arrêterai ici et je me réjouirai. Je rejoins votre conclusion mais pas tout le reste de ce qui a été dit avant de manière un peu politique. Il est évident que nous avons, à Paris, montré le chemin et que cet élargissement à la Métropole est à saluer.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est au rapporteur Monsieur COURTOIS.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Je n'aurai pas grand-chose à rajouter. Agnès EVREN a été très complète sur le sujet et a bien présenté les enjeux. Je crois que tout est dit. Je me félicite de cette coopération sur un sujet tout à fait essentiel, à savoir la lutte contre la pollution de l'air à l'échelle métropolitaine. Je crois que c'est vraiment une très bonne mesure et je m'en réjouis. Sur la partie aide d'État pour transformer les moteurs thermiques, je n'ai pas d'avis particulier. Je suis évidemment très favorable à cette délibération et je remercie les orateurs et notamment Agnès.

Monsieur le Maire : Il est vrai que la Métropole a ajouté une contribution importante notamment par les aides – c'est ce qu'a rappelé notamment Agnès EVREN – mais aussi en faisant quelque chose de progressif, en n'imposant pas du jour au lendemain de façon à ce que tous les usagers concernés puissent avoir le temps de mettre en place ces mesures qui sont évidemment coûteuses notamment pour les foyers les plus modestes. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2021 SG 12 – Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux**

Monsieur le Maire : Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Bonsoir. Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues, nous avons effectivement la chance d'avoir une coopération pertinente avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux qui a été initiée par le Grand Paris. Je tiens d'ailleurs à saluer l'action de mon collègue Daniel-Georges COURTOIS à cet effet. Il s'agit d'une coopération qui a fait ses preuves, qui a été extrêmement utile pour désenclaver le quartier des Frères-Voisin. Je pense notamment à un certain nombre de choses qui ont été organisées comme le fait de permettre aux habitants des Frères-Voisin de bénéficier des équipements municipaux au même tarif que les Isséens. Cette collaboration a aujourd'hui vocation à s'étendre notamment sur le volet sécuritaire et sur la prévention. Nous avons d'ores et déjà organisé un Boot Camp entre les jeunes d'Issy-les-Moulineaux et ceux des Frères-Voisin. Je m'y suis rendu personnellement. Celui-ci a été un grand succès qui a, je crois, été unanimement salué. Je crois qu'il faut aujourd'hui aller un petit peu plus loin encore dans cette coopération sur les sujets de sécurité et de prévention qui nous engagent tous, qui sont des sujets essentiels. Il faut mobiliser tous les axes des politiques publiques pour ce sujet-là notamment l'éducation, l'action sociale, l'accès à l'emploi, l'insertion sociale, la santé, le sport, les loisirs, la culture.

Cette convention que nous vous présentons engage ainsi une série d'actions importantes, développées selon trois axes : la coopération des autorités compétentes en la matière, le développement d'appels à projets avec les familles et la mise en œuvre de solutions collectives et enfin la définition d'un processus de travail partenarial avec un calendrier conjoint.

Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui sur cette coopération. Je vous invite donc à la voter dans le but de désenclaver le quartier des Frères-Voisin qui est quelque chose qui nous engage tous et qui nous inquiète tous.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération va exactement dans le sens des propositions que j'avais faites au nom du groupe au Conseil de Paris il y a deux mois avant même la médiatisation de l'affaire Yuriy, à un moment où nous faisions avec vous-même Monsieur le Maire et le commissaire le constat d'une augmentation inquiétante des rixes dans notre arrondissement : des rixes entre bandes

du 15ème et du 14ème, des rixes entre bandes du 15ème et du 16ème et surtout des rixes entre les bandes du 15ème et des villes voisines notamment de l'autre côté du périphérique. J'avais, dans mes propositions, notamment demandé que l'on accentue le volet de prévention. Sur ce volet-là, il n'y a pas 36 solutions : il faut, premièrement, doubler le nombre de médiateurs et d'éducateurs de rue notamment pour détecter et accompagner les jeunes qui sont en rupture avec le lien familial et le milieu scolaire car nous savons que ce sont souvent eux qui sont les meneurs des rixes. Sur ce point, j'avais alerté Madame HIDALGO et Monsieur NORDMAN sur le trop faible nombre de médiateurs et d'éducateurs de rue. Je suis d'ailleurs ravi d'apprendre que nous avons été entendus avec notamment une remise à niveau des conventions entre les associations qui gèrent ces éducateurs de rue. En revanche, je regrette toujours que le nombre de médiateurs de rue ne soit pas revu à la hausse puisque, comme vous le savez, ceux-ci sont des agents de la DPSP et que sur ce point, le nombre d'agents ne sera pas augmenté.

Deuxièmement : mettre en place des actions de prévention dans les collèges et lycées incluant notamment les parents d'élèves. Cela avait été inscrit dans le Plan anti-rixe de 2019 mais n'avait jamais été mis en application.

Troisièmement : j'avais demandé et je demande toujours que l'on double les rencontres, quelle que soit leur forme, entre les jeunes de quartiers, d'arrondissements, de villes différentes pour apprendre à mieux se connaître et mieux vivre ensemble notamment via les Boot Camp dont le 15ème a été à l'initiative. Les Boot Camp sont ces rencontres très encadrées, culturelles, éducatives ou sportives réunissant des jeunes de 10 à 15 ans de quartiers différents, de quartiers déjà identifiés car déjà en conflit.

Cette délibération, qui acte une meilleure coopération avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux, va donc dans le bon sens. Je dirais même, Monsieur le Maire, que nous devrions signer la même avec les autres Villes jouxtant ou pas très éloignées de notre arrondissement comme Vanves, Malakoff, Montrouge ou même Boulogne-Billancourt. Bien évidemment, nous donnons un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Absolument. Bonne proposition. D'autres interventions ? Monsieur BRAGÉ, allez-y, vous avez la parole. J'espère que vous êtes moins gêné.

Monsieur BRAGÉ : Beaucoup moins. Le soleil a un peu tourné, c'est beaucoup plus agréable. Tout comme mes confrères qui se sont exprimés précédemment, je tiens à souligner la bonne poursuite des relations avec les différentes communes qui nous sont limitrophes. Cela s'inscrit dans ce cadre. D'ailleurs, je m'étonne, étant donné les différentes mesures proposées dans ce document, que le vœu qui avait été déposé par nos confrères et consœurs de PEC, il y a une ou deux séances de cela en arrière, n'ait pas retenu votre attention de la même façon. Bien sûr, nous soutiendrons ce vœu.

Toutefois, il a deux remarques que je tiens à faire. Je rejoins Monsieur JEANNETÉ sur le fait de devoir signer de telles conventions sur un périmètre plus large. Les événements récents nous ont montré que l'on partait de Vanves jusqu'à la rue des Quatre-Frères-Peignot. Il serait donc nécessaire d'avoir des conventions semblables.

Le deuxième point est beaucoup plus critique et sévère de ma part. Une des mesures phares du projet sur son volet sécurité à proprement parler est le fait d'organiser des réunions communes des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Or, je constate, malgré l'affaire Yuriy, que ceux-ci ne se sont pas encore tenus depuis le début de la mandature. Je souhaiterais donc qu'une solution soit rapidement trouvée. Merci.

Monsieur le Maire : Ce que je peux répondre là-dessus avant de passer la parole au rapporteur Monsieur COURTOIS, c'est que notre contrat local de prévention et de sécurité est, d'une part, assez récent. Il a été fait vers la fin de la mandature. Surtout, le conseiller technique, qui nous est alloué par la Mairie centrale, n'était pas en capacité ces derniers mois, jusqu'à une période qui n'est pas encore complètement terminée, de pouvoir travailler. C'est un travail extrêmement lourd de réunir dans le 15ème cette instance qui comprend près d'une centaine de personnes. C'est un projet que nous avons, bien sûr. Dès que la Mairie centrale sera en position de pouvoir nous aider là-dessus – d'ailleurs elle travaille pour essayer de remettre en place les personnels concernés – la première mission de ce conseiller sera bien sûr d'organiser avec nous le prochain conseil local de prévention et de sécurité dont nous proposons que l'ordre du jour soit axé principalement sur les affrontements entre bandes. Je signale d'ailleurs qu'ils se sont encore produits ce week-end comme vous avez peut-être pu en avoir l'information dans le quartier Bargue/Falguière/Platon à trois reprises : le samedi soir deux fois et le dimanche soir une fois, dans des

conditions d'ailleurs assez graves. Celles-ci m'ont amené à appeler le Préfet de police pour lui demander des renforts sur ce secteur particulièrement, ce qu'il a bien sûr accepté, afin d'essayer de ramener la tranquillité publique. Vous avez peut-être pu voir dans la presse un certain nombre d'images de véhicules de police servant de cibles pour des mortiers d'artifice de bandes de plusieurs dizaines de mineurs, souvent très, très jeunes. Ceux-ci s'en prenaient aux forces de police ou s'affrontaient avec d'autres bandes, notamment une du 14ème.

Il s'agit là d'une convention entre Issy-les-Moulineaux et le 15ème. Cependant, il serait nécessaire d'associer non seulement Vanves et Issy-les-Moulineaux, puisque ce sont les communes limitrophes, mais aussi les commissariats et les responsables du 14ème et du 16ème puisque l'on voit que les affrontements entre bandes du 15ème, du 16ème et du 14ème sont assez récurrents. Il faut donc élargir le périmètre. Je crois que tout le monde est bien d'accord sur ces questions d'efficacité. C'est ce que nous avons envisagé notamment peut-être dans ce prochain comité de sécurité et de prévention de la délinquance.

Je rappelle aussi qu'il y aura prochainement une réunion administrative pour commencer à examiner l'évolution de la nouvelle stratégie mise en place par la Mairie de Paris avec les Maires d'arrondissement sur les rixes entre bandes. Je crois qu'il y a une réunion dans quelques jours. Deuxièmement : à l'initiative des élus chargés de la jeunesse sera organisée une table ronde concernant ces affrontements entre bandes de jeunes qui souvent impliquent des mineurs très, très jeunes qui peuvent avoir jusqu'à 12 ans et qui ne sont pas ceux qui commettent les actes les moins graves. Voilà ce que nous pouvons dire là-dessus notamment.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Le mois dernier, notre groupe proposait dans un vœu de mettre en œuvre des actions de prévention par la culture, par le sport, interquartiers entre le 14ème et le 15ème et vous le rejetiez tristement. Je ne peux donc que me réjouir que la négociation menée par la Ville de Paris avec la Métropole pour aboutir à cette convention avec Issy-les-Moulineaux arrive devant notre Conseil et que tout le monde la salue. Car, effectivement, je crois beaucoup plus à ce type d'action. Nous avons entendu, et vous étiez là Monsieur le Maire, lors d'un comité de pilotage des riverains de l'héliport, un édile de la Mairie d'Issy-les-Moulineaux qui disait qu'il fallait pouvoir se servir à l'avenir des hélicoptères pour lutter contre les rixes et les phénomènes de bandes. Je dois dire que je crois

beaucoup plus à cette convention qu'aux hélicoptères pour lutter contre ces phénomènes qui sont graves, qui touchent à la fois les arrondissements et les communes limitrophes. Cela s'élargit, nous le constatons bien. De ce fait, il nous faut travailler. Là, c'est avec Issy. Cependant, il nous faudra travailler plus largement avec les autres arrondissements, avec les autres Villes.

Merci à la Mairie du 15ème d'avoir joué le jeu du cadre impulsé par la Ville de Paris. Comme vous l'avez rappelé, les Frères-Voisin ont fait l'objet depuis quelques années de beaucoup d'attention, de beaucoup d'actions de la part de la Ville de Paris accompagnée par la Mairie du 15ème. Il y a eu la négociation, dans une précédente convention votée à l'automne 2019, des tarifs des bibliothèques et des piscines d'Issy-les-Moulineaux, qui maintenant sont ouvertes aux habitants des Frères-Voisin ; réciprocité de l'autre côté avec la possibilité pour les Isséens de se servir de Suzanne-Lenglen. Cela va dans le bon sens. Cette coopération engagée par Paris et Issy-les-Moulineaux apporte la démonstration que le fait métropolitain existe comme cela est noté dans cette convention.

Autres actions qui ont été menées à bien aux Frères-Voisin : la création d'un EVS, l'école en Tous mobilisés, l'inscription des Frères-Voisin – que nous avons d'ailleurs défendue conjointement Ville de Paris et Mairie du 15ème – dans le dispositif quartier populaire du budget participatif. Comme les uns et les autres ont eu l'occasion de le rappeler, ce quartier en a besoin et c'est donc une très bonne chose que ce travail se mette en place sur le long terme et en profondeur avec Issy-les-Moulineaux. C'est une très bonne chose également, à mon sens, que se mette en place un travail avec une approche large. Je trouve que c'est un fait intéressant dans cette convention puisqu'il est bien stipulé : « *Toutefois, la prévention est à entendre dans une approche assez large.* » et « *Elle élargit tous les types d'actions sur la prévention c'est-à-dire à la fois la communication d'informations, une veille, des actions ciblant la sécurité mais également l'éducation, l'action sociale, l'accès à l'emploi, l'insertion sociale, la santé, le sport, les loisirs et bien sûr la culture.* ». Tous les acteurs du territoire seront donc mobilisés. Monsieur JEANNETÉ, vous pointiez parfois les effectifs insuffisants ; c'est sans doute une réalité. Il faut progresser sur la question. Cependant, pour avoir beaucoup été sur le terrain, il y a également beaucoup d'acteurs qui ne se parlent pas. Un des axes de cette convention est que tous les acteurs du territoire soient mobilisés côté Issy, côté Frères-Voisin et que les gens se parlent. Nous avons eu l'occasion de le constater : par exemple, entre l'EVS qui venait d'être créé et le centre

d'animation et de l'autre côté l'école des Frères-Voisin, les gens ne se parlaient pas ou se connaissaient mal. Cette convention va pouvoir améliorer les choses.

Par ailleurs et sans être trop long, je veux pointer quelques autres points intéressants de cette convention : d'abord, les réseaux sociaux comme lieu de vigilance et de relation avec les jeunes. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lorsque je présentais le vœu le mois dernier, qui a malheureusement été rejeté, il est clair qu'un certain nombre de conflits entre jeunes gens naissent sur les réseaux sociaux. Il y a donc un axe de prévention à développer de manière forte de ce côté-là. Par ailleurs, le dispositif de chantiers éducatifs me paraît extrêmement intéressant. Il permet notamment la réalisation de petits travaux par des jeunes mobilisés par les clubs de prévention. Il pourrait se prolonger en 2021 sur les espaces de la résidence. La participation active des habitants me paraît également une chose très intéressante. Je veux rappeler le vœu qui a été rejeté ici mais adopté au Conseil de Paris proposant que nous menions à bien une concertation pour proposer aux habitants qu'il y ait un conseil de quartier Frères-Voisin – peut-être que nous ne l'appellerons pas conseil de quartier – sans exclure, d'ailleurs, ces habitants du conseil de quartier Vaugirard–Parc des expositions. S'il se crée, si les habitants le souhaitent et répondent positivement à cette concertation, il est évident que les représentants d'Issy-les-Moulineaux pourraient peut-être y participer...

Monsieur le Maire : Merci de respecter les temps de parole qui donnent trois minutes aux orateurs. Je pense donc que vous devriez vous acheminer vers la conclusion.

Monsieur SITBON : Tout à fait. Je vais conclure en disant deux autres points intéressants...

Monsieur le Maire : Mais rapidement.

Monsieur SITBON : Le dispositif Tous mobilisés va être prolongé, le projet de jardin partagé et ce vœu pour les conseils de quartier qui a été évoqué...

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé beaucoup de choses que nous avons d'ailleurs nous-mêmes négociées pendant de longues séances de discussion avec Issy-les-Moulineaux et la Ville de Paris puisque cette dernière a associé – et c'est la moindre des choses – la Mairie du 15ème à

cette discussion sans aller jusqu'à faire du Maire du 15ème un des cosignataires. L'esprit de décentralisation de la Mairie de Paris n'est donc pas allé jusque-là. Cependant, il est vrai que nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Bien sûr, nous avions commencé bien avant cette convention nos relations avec Issy-les-Moulineaux – le rapporteur Daniel-Georges COURTOIS pourra le rappeler – notamment dans le domaine numérique mais pas seulement.

Ce qui est important aussi – je voudrais en parler puisque cela ne fait pas partie de la convention – c'est que la réhabilitation, la restructuration de l'ensemble immobilier et social des Frères-Voisin avait été programmée au début de la mandature précédente par la Mairie de Paris. Cependant celle-ci est passée d'un projet de 30 à 40 millions à un projet de 5 millions d'euros qui n'a consisté qu'à faire des travaux même pas d'isolation thermique mais de réparation des ascenseurs et de changement des radiateurs, ce qui n'a rien à voir avec une isolation thermique et un ravalement de ces immeubles qui sont de véritables passoires thermiques. C'est la raison pour laquelle, j'avais d'ailleurs proposé à Emmanuel GREGOIRE dans la mandature précédente de m'accompagner pour faire une tournée du secteur. Il a bien vu tous les énormes problèmes à gérer dans cet ensemble. Nous avions d'ailleurs fait, nous aussi, adopter un vœu dans la précédente mandature pour que justement la Ville rehausse son niveau d'engagement qui était dérisoire sur les Frères-Voisin, ce qui a été adopté. Cependant, vous pourrez vous entretenir avec Paris habitat, car je n'ai pas le sentiment que, dans les projets de Paris habitat, cela soit complètement prioritaire. Toutefois, je pense qu'avec votre intervention, tout va changer.

En tout cas, c'est une convention qui concerne beaucoup de sujets ; je ne reviendrai pas dessus car tous les orateurs les ont évoqués. Le mieux est que je passe maintenant la parole, s'il n'y a pas d'autres intervenants, au rapporteur Daniel-Georges COURTOIS.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Très rapidement puisque beaucoup de choses très intéressantes ont été dites. Je note d'ailleurs que tout le monde est favorable à cette coopération entre la Ville de Paris et Issy-les-Moulineaux. Comme cela a été indiqué, tout cela remonte à 2019 où une convention cadre associait la Métropole, la Ville et, comme nous l'avions souhaité, la Mairie du 15ème parce qu'il nous paraît tout à fait essentiel que les Maires d'arrondissement soient directement associés à cette coopération intervenant entre la Ville de Paris et les communes

limitrophes. Il s'agit d'une première concrétisation de cette volonté de partenariat après, comme cela a été rappelé, tout ce qui concernait les conventions spécifiques aux équipements culturels et sportifs de nos deux collectivités.

Je voudrais insister sur deux points : premièrement, je partage tout à fait la préoccupation de Monsieur JEANNETÉ lorsqu'il précise qu'il serait bien que ces conventions soient étendues plus largement. Il est vrai que nous avons une convention avec Vanves mais il serait peut-être bien d'en avoir une globale aussi avec, pourquoi pas, Malakoff, Vanves, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt qui sont des communes qui jouxtent effectivement le 15ème arrondissement et qui ont des préoccupations tout à fait similaires aux nôtres. Je note d'ailleurs que la convention cadre entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris permet tout à fait d'élargir ce type de convention à des communes qui ne jouxtent pas directement notre territoire mais qui ont une sphère d'intérêts communs. J'y suis donc, pour ma part, tout à fait favorable.

Vous me permettrez en conclusion de noter qu'après la ZFE métropolitaine, cette convention démontre bien la capacité qu'a la Métropole à faire travailler les gens qui pendant longtemps se regardaient un peu comme étant séparés par un mur infranchissable. Je crois que c'est un des bénéfices de la Métropole que d'avoir permis à ces communes de travailler ensemble. Il est vrai qu'avec Issy-les-Moulineaux, nous avons une tradition de coopération extrêmement forte. Le Maire, André SANTINI, a toujours souhaité coopérer avec nous. Il y avait des difficultés pour trouver un vecteur juridique pour le faire. Ce type de convention fonctionne tout à fait. J'espère que nous pourrons avoir le même type d'intensité coopérative avec Vanves et, comme le disait Nicolas, pourquoi pas avec Boulogne-Billancourt qui a, par ailleurs, un accord de coopération avec la Mairie du 16ème arrondissement.

Tout cela pour dire que je me réjouis de cela. Il ne s'agit que d'un cadre et il appartiendra, effectivement, de le faire vivre. C'est là, je pense, où directement la Mairie d'Issy-les-Moulineaux, la Mairie de Paris et la Mairie du 15ème devront faire vivre cette convention qui offre un cadre juridique permettant de le faire pour l'utilité de nos différentes populations.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. 2021 DLH 67 – Convention parisienne d'attribution des logements sociaux

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération est un véritable concentré de tous les effets néfastes de la politique du logement telle qu'elle est conduite à Paris depuis déjà 20 ans. Je dis bien par la municipalité parce qu'en réalité, on voit bien dans la délibération, même si une partie est certainement la conséquence de dispositifs nationaux votés par les législateurs, que dès l'exposé des motifs, on nous indique que cette politique est parfaitement cohérente et compatible et complémentaire même avec la politique du logement telle qu'elle est conduite depuis 2001 à Paris.

En l'occurrence, celle-ci n'est pas tout à fait favorable au 15ème comme vous le savez ; nous en avons largement parlé. Il suffit de regarder tout d'abord les objectifs : ils sont tous conduits par un seul élément, c'est que tout arrondissement qui ne dispose pas d'un quartier politique de la ville doit accueillir en priorité les publics les plus défavorisés. Comme vous le savez, nous ne bénéficions malheureusement pas d'un quartier politique de la ville et je me permets de vous le répéter – je l'ai déjà dit ici il y a un ou deux mois – le 15ème arrondissement, en matière de parc locatif est déjà très à la pointe. Pour votre mémoire, en 20 ans, nous avons augmenté de 71 % notre parc social locatif, ce qui fait du 15ème arrondissement le champion toutes catégories de l'accroissement du parc social. Aux termes de la loi SRU, je permets de préciser aussi que nous disposons de 18,8 % de logements sociaux, ce qui nous place même devant des arrondissements de l'Est de Paris comme le 10ème et le 11ème arrondissement. Et en volume, en valeur absolue, nous sommes devant le 18ème puisque nous avons 22 500 logements sociaux soit 1 000 de plus que celui-ci. C'est vous dire qu'au niveau offre de logement social, nous sommes déjà saturés.

D'ailleurs, cette convention ne va faire que continuer cette politique délétère qui ne fait que concentrer des difficultés sur le territoire. Bien sûr, on va continuer à faire des logements sociaux – et je comprends tout à fait les priorités et les objectifs qui sont tout à fait louables – dans tout le 15ème mais aussi dans le 15ème Sud or c'est dans les quartiers Sud du 15ème arrondissement que la concentration de logements sociaux est la plus intense. Il y a des zones géographiques qui sont à 40 % de logements sociaux, d'autres à 50 et même à 80 %. D'ailleurs, c'est même un rapport de la DASES de 2017 qui signale qu'il faut être précautionneux et attentif

au risque de ghettoïsation des Frères-Voisin et de la porte Brancion. C'est dire qu'il faut être extrêmement prudent avec le développement du logement social dans le 15ème auquel nous ne sommes pas défavorables. Cependant, nous considérons qu'il doit être mieux réparti et être davantage ouvert aux classes moyennes.

On voit bien d'ailleurs, tout au long de cette délibération, que ce sujet du QPV, du quartier politique de la ville, est intense. Même si un dispositif Géographie solidaire est prévu, il demeurera toujours insuffisant face à tous les crédits qui peuvent être obtenus par la qualification « qualité politique de la ville ». Et ces crédits, quand on est QPV, ce sont tout de même des montants très importants en matière éducative, sportive, de rénovation urbaine mais aussi d'accompagnement de la lutte contre la délinquance ou plutôt de soutien à la prévention de la délinquance. Je rajoute que le gouvernement a prévu dans le plan de relance de dédier 1 % des fonds aux 1 500 quartiers politique de la ville, ce qui représente tout de même des sommes considérables d'où l'intérêt et l'urgence de basculer rapidement dans ce dispositif.

Je serais tenté de dire aussi à l'opposition locale que ce qui permettrait d'atteindre véritablement la mixité sociale qu'elle appelle de ses vœux, c'est d'appuyer fortement sur le développement des PLS. Tout n'est pas noir dans cette convention et j'entends bien que l'idée d'avoir plus de PLS est un objectif en soi. Enfin, il faut aussi y arriver car les espaces sont de moins en moins nombreux et parce que, comme nous l'avons vu lors de la dernière mandature et même lors des 20 dernières années, les PLS se développent très, très lentement. Par exemple, dans les quartiers Sud du 15ème arrondissement, sur les 1 400 logements sociaux qui ont été créés ces 20 dernières années, il n'y en a que 12 % qui ont été réservés au PLS. Pire encore, entre 2017 et 2019, sur les 297 logements sociaux créés dans le Sud du 15ème arrondissement, seuls quatre étaient PLS, ce qui est absolument dérisoire. J'ose espérer que dans le malheur où cette convention devait être validée, elle permettrait au moins sur le côté PLS d'essayer de régler la situation non seulement par cela mais aussi par la mise en place de ce substitut au dispositif politique de la ville que l'on appelle la Géographie solidaire. De mon point de vue, cela sera insuffisant mais en tout cas, on peut toujours espérer. Personnellement, je ne voterai pas pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Madame NIAKATÉ, allez-y, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Juste un mot pour vous dire que nous voterons pour cette délibération et cette convention parisienne pour le logement qui arrive au terme d'un long processus de concertation avec les différents acteurs du logement social dont les associations. Je comprends que toutes les parties prenantes ont été associées à ce travail et ont approuvé cette convention au terme de 18 mois de travail. Juste un petit regret : nous n'avons été consultés qu'à posteriori limitant ainsi la possibilité d'apporter une contribution qui aurait pu être utile. Nous avons juste une interrogation sur la question du logement diffus et les objectifs de mixité poursuivis essentiellement dans les quartiers prioritaires de la ville dans la mesure où dans les arrondissements comme le 15ème, il n'y a pas officiellement de tels quartiers alors que la question de la mixité se pose pour des quartiers comme les Périchaux, les Frères-Voisin voire Falguière. J'espère donc que les commissions d'attribution veilleront à cette mixité sociale indépendamment de l'identification ou non en quartier politique de la ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. L'adoption d'une convention d'attribution est une obligation légale posée par la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017. Après l'adoption par le Conseil de Paris des orientations stratégiques en juillet 2019, ce texte était très attendu par les différents partenaires. Comme beaucoup d'autres collectivités, la Ville a pris du retard du fait du Covid et de l'installation tardive des Conseils municipaux mais le maximum a été fait pour avancer au plus vite tout en maintenant un cadre partenarial soutenu.

Le document pose la territorialisation des attributions de logements selon des objectifs et des modalités qui s'appliquent à tous les réservataires et tous les bailleurs sur le territoire parisien. Au moins 25 % des attributions situées hors quartiers politique de la ville doivent être attribuées au premier quartile c'est-à-dire des revenus ne dépassant pas 833 € par mois. Au moins 25 % des attributions de chaque réservataire bénéficient aux demandeurs reconnus Dalo ou à défaut, aux publics prioritaires. Au moins 50 % des attributions de chaque réservataire dans les quartiers politique de la ville doivent bénéficier aux demandeurs n'appartenant pas au premier quartile. Ce texte engage les différents réservataires à atteindre des objectifs de relogement des ménages prioritaires et favorise la mixité sociale au sein des quartiers fragiles.

Afin d'asseoir une politique parisienne de peuplement qui, tout en répondant aux objectifs de la loi, permet de favoriser efficacement la mixité sociale, il est mis en place, Monsieur CANAL, une Géographie spécifique. Cette nouvelle Géographie comprend les quartiers prioritaires de la politique de la ville mais, Monsieur CANAL, plus largement l'ensemble des IRIS caractérisés par un niveau de revenu médian inférieur à 75 % du revenu médian parisien.

La rédaction de cette convention d'attribution est le fruit d'un important travail de concertation avec les 66 membres de la conférence (Maires d'arrondissement, État, bailleurs sociaux, associations, etc.). De nombreux échanges et réunions ont permis d'aboutir à un texte qui vise à répondre aux objectifs fixés par la loi tout en s'adaptant aux spécificités du territoire parisien. Les associations Fondation Abbé-Pierre, Fapil, SAMU, SAMU social, SIAO ont accueilli très positivement le texte en conférence du logement et l'ont voté sans amendement.

Le débat autour de cette délibération concerne la question des attributions, mais pour attribuer des logements, il faut qu'il y en ait suffisamment. Or, le taux de logements sociaux est très bas et il y a donc très peu d'attributions. Il en faut donc de nouveaux et pour cela, il faut donc en construire.

Monsieur le Maire : Merci. Madame TYSSANDIER.

Madame TYSSANDIER : Merci Monsieur le Maire. Comme l'a rappelé mon collègue avant moi Grégory CANAL, nous le savons, à Paris, c'est l'envolée des prix de l'immobilier qui chasse malheureusement de la capitale ceux qui n'ont plus les moyens de s'y loger. À ce titre, se trouve une catégorie qui est celle des agents de la Ville de Paris pour qui, nous le savons, il est vraiment très difficile de se loger dans Paris. Nous avons quelques chiffres. Alors que 81 % des agents de la fonction publique sont éligibles au parc social, seuls 12 % d'entre eux bénéficient effectivement d'un logement social. Nous le savons, la Mairie de Paris réserve seulement un logement social sur quatre pour ses agents. Or, nous avons besoin de soutenir les agents de la Ville de Paris qui doivent aller en dehors de Paris pour trouver des logements abordables. Comme l'a rappelé mon collègue, la politique menée par la Gauche parisienne a contribué à renchérir le coût des logements sociaux, leur localisation en ghettos, tout en ayant acheté à prix d'or du logement dans le parc privé contribuant ainsi à assécher l'offre et à favoriser la spéculation immobilière.

Au premier rang des agents de service public, nous pensons à la future police municipale pour laquelle nous devons tout faire pour lui assurer la sérénité car elle va devoir mener une mission de haute importance : assurer la sécurité des Parisiens dans le contexte de montée de la délinquance que nous connaissons. Par ailleurs, nous le savons, la volonté de ne pas armer cette police municipale, malgré nos demandes répétées, pose un problème d'attractivité de cette future force. Si Paris veut avoir une police municipale de qualité, il va falloir lui proposer des conditions de travail digne et le logement en fait partie. Alors, Philippe GOUJON l'avait déjà fait il y a plusieurs mois, nous avons demandé que Paris puisse réserver une part fixe de son contingent d'attribution de logements sociaux à destination des futurs policiers municipaux afin notamment de leur éviter des trajets trop longs. Malheureusement, cette convention ne traite pas le sujet et nous le regrettons profondément. Aussi, je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais tout d'abord rappeler, comme l'a déjà très bien fait Grégory CANAL, quelques chiffres qui peuvent être utiles : la loi SRU fixe l'objectif des logements sociaux à hauteur de 25 % à horizon 2025. Le nombre de logements sociaux à Paris à l'heure actuelle est de 21 % du parc. Je vous rappelle qu'il était en 2001 de 13 %. Comme le disait tout à l'heure mon collègue, le 15ème accueille 18,8 % de logements sociaux. Je pense donc que nous sommes dans la norme.

Les confinements ont souligné, s'il en était besoin, la dégradation du nombre de logements sociaux durant la mandature 2014–2020. On ne compte que 4 000 à 5 000 logements qui ont fait l'objet d'une rénovation et c'est regrettable puisque, à ce rythme, il faudrait attendre 2060 pour que la totalité du parc soit rénovée. Cependant, rien n'est dit à ce sujet dans la délibération.

La crise économique, comme vous le savez, a encore fragilisé nombre de classes moyennes : le personnel épuisé de l'APHP, les indépendants qui subissent de plein fouet l'effondrement de leur chiffre d'affaires, les jeunes diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail. Mais, ici, rien n'est dit sur la nécessité de leur réserver des places au sein du parc social.

Certes, une grande partie de la convention est une application mécanique de la loi mais il existe beaucoup de latitude pour l'adapter aux spécificités de la situation actuelle et de la situation parisienne. Mais, visiblement, la Mairie de Paris ne s'intéresse pas à ce genre de choses. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire. Chers collègues. Je n'ai pas très bien compris ou alors je suis un peu gourde. 833 € mensuels et on crée de la mixité sociale. Sauf que si vous venez dans mon quartier, cela vous donne, au bout de 10 ou 15 ans, une REP. Quand ce ne sont pas nos enfants qui se retrouvent dans cette école, c'est facile de parler de mixité sociale. Quand ce sont les enfants des autres, cela ne pose pas de problème. Alors, à moi, cela me pose un énorme problème et cela n'est pas la première fois que j'en parle. J'en ai déjà parlé, je pense, il y a sept ou huit ans. Il n'est pas concevable pour moi que les enfants qui sont concentrés dans les HLM avec les mêmes revenus au niveau des parents soient tous regroupés au même endroit. Ça suffit. Ces enfants ont le droit d'avoir la possibilité de la même éducation que celle des enfants qui se trouvent dans tous les arrondissements de Paris. Vous allez me parler du 16ème. Moi, je vous parlerai du 1, 2, 3, 4. Je ne vois pas non plus beaucoup de HLM dans cet endroit. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Qui souhaite demander la parole ? Il n'y a pas d'autre intervenant ? La rapporteure, Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. La convention parisienne d'attribution dont nous examinons la délibération ce soir est le résultat, comme nous l'avons déjà dit, de la loi Égalité et citoyenneté et de la loi Elan et de leur mise en application par des conférences du logement territoriales. Elle a un double objectif : faciliter l'accès aux ménages prioritaires et favoriser la mixité sociale sur le territoire parisien. La convention présentée ce jour a pour but de donner un cadre précis des attributions et de la gestion de la demande de logement social. Au-delà des objectifs fixés par le législateur, cette convention prend largement en compte les orientations stratégiques de la Ville de Paris. Je ne reviendrai pas sur le détail puisque Madame BOSCHERON en a évoqué quelques-uns. Cette convention est une véritable usine à gaz extrêmement compliquée et contraignante pour les réservataires et les bailleurs et je doute que les objectifs recherchés aboutissent.

Si faciliter l'accès au logement social des populations en précarité ou prioritaires est évidemment louable, le faire au détriment de la classe moyenne, des travailleurs débutants, des travailleurs de la première ligne dont on a reconnu il n'y a pas très longtemps pendant la crise du Covid la grande utilité, ne me paraît pas être un objectif positif. Je reviendrai sur ce qu'a dit ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER et je donnerai l'exemple que le directeur immobilier de La Poste avait exposé lors de réunions de la conférence logement et après la conférence parisienne : un postier, disait-il, démarre à 1 300–1 400 €. Il a souvent et même presque toujours des horaires décalés qui l'obligent à vivre dans Paris. Il ne relèvera pas du premier quartile. Il ne sera pas Dalo. Donc, il aura beaucoup de difficultés à avoir accès à des logements car il passera toujours après ces catégories soutenues par des associations que Madame BOSCHERON a évoquées du SAMU social, de l'Abbé-Pierre, d'Emmaüs, Aurore, etc. Je viens à l'instant de citer les postiers mais il y a aussi les infirmières, et on sait que les hôpitaux ont du mal à en recruter aussi à cause des problèmes de logement, les policiers, les futurs policiers municipaux, les pompiers, les puéricultrices dont nous avons tous énormément besoin, et les caissières de supermarché dont nous avons vu l'utilité au mois de mars il y a un an, les éboueurs, etc. qui peuvent se trouver dans la même situation et qui verront d'autres populations leur passer devant.

L'État avance à marche forcée mais est cependant très en retard dans la mise en application. Aucune concertation avec la Ville sur le nouveau Cerfa qu'il met en place pour s'inscrire pour une demande de logement nationale d'où des incohérences et des inepties. Un exemple : la profession ne sera plus mentionnée mais seul le SIRET de l'entreprise privant ainsi de prendre en compte la spécificité de certaines professions. Des colocataires devront faire chacun séparément une demande de logement. On ne sait donc pas comment on arrivera à retrouver les deux demandes pour les mettre ensemble dans le même logement. Mise en place également d'une cotation sans prendre en compte celle de la Ville. Cette dernière essaie de faire des améliorations mais elle est aussi assez inquiète et l'État est très en retard sur la mise en route numérique.

À l'heure actuelle, il y a 257 000 demandeurs inscrits sur ces fichiers dont 134 700 sont demandeurs pour Paris exclusivement. Environ 10 000 logements sont attribués par an et 40 % des candidats sélectionnés par requête par la Mairie de Paris, dont les Mairies d'arrondissements qui sont dans le même contingent, refusent le logement proposé. J'ai bien dit 40 % ; c'est un chiffre énorme. Ils refusent le logement proposé, la plupart

du temps et même presque toujours pour des problèmes d'environnement du logement qu'on leur propose ou d'insécurité du quartier proposé. 25 % des demandeurs de mutation qui sont déjà dans le logement social le sont aussi pour ces mêmes raisons. Je vais vous donner deux exemples, on verra si cela vous fait rêver : dans le 15ème, un deux-pièces de 52 m² PLS rue Bargue avec un loyer de 930 € ou un trois-pièces de 68 m² PLS boulevard Lefebvre avec un loyer de 1 041 € sont refusés à cause de leur situation géographique par les trois candidats que nous avions proposés une première fois et, en deuxième passage, par les trois nouveaux candidats, uniquement pour des questions de situation.

Je reviendrai sur ce qu'a évoqué mon collègue Grégory CANAL concernant le bilan de la conférence sociale territoriale de 2019 qui a été réalisé par la DASES – pas par la Mairie d'arrondissement, je précise bien – donc par la Ville et qui souligne dans son rapport : « *Si le 15ème est présenté comme un arrondissement au portrait social plus favorable que la moyenne des arrondissements de Paris, les évolutions récentes semblent indiquer une précarisation d'une partie de ses habitants plus importante et plus rapide que la moyenne.* » Il ajoute que « *Certains quartiers sont en voie de ghettoïsation.* ».

Cette convention parisienne d'attribution sera, à mon avis, très difficilement applicable. En outre, elle n'améliorera pas une situation déjà critique dans le 15ème. Une fois encore, les Mairies d'arrondissement, qui sont en première ligne elles aussi devant les habitants, qui reçoivent leurs demandes de logement mais aussi qui reçoivent leurs difficultés et leurs souffrances à vivre dans certains quartiers ou même certains immeubles, ne sont toujours pas au cœur des dispositifs. C'est pourtant elles, Mairies d'arrondissement, qui connaissent le mieux leurs quartiers, leurs habitants, leurs immeubles même et seraient les plus qualifiées pour les attributions. Cette politique de l'État, soutenue et renforcée par la Ville, ne peut pas améliorer la situation des quartiers qui sont déjà en politique de la ville mais elle va progressivement transformer d'autres secteurs de logements sociaux en quartiers relevant de quartiers politique de la ville. C'est exactement la conclusion inverse de ce qu'il faudrait faire.

Je vous remercie. Notre groupe appellera à voter contre.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai que l'on peut retenir du rapport que vous avez cité, Madame l'adjointe, que si le 15ème a encore l'image d'un arrondissement plutôt favorisé, celle-ci est largement usurpée dixit la Ville de Paris elle-même. Chacun sait que c'est un territoire très hétérogène

avec des secteurs à très forte concentration de logements sociaux – nous avons des IRIS à 100 % de logements sociaux tout de même et en grand nombre – et qui totalise près de 24 000 logements sociaux. Avec les chantiers en cours, nous devons tangenter au moins les 20 % aujourd'hui. Donc, le 15ème connaît, comme vous l'avez rappelé, toutes les problématiques des territoires à forte densité d'habitat social souvent concentré dans le même quartier, comme le disait Louisa FERHAT, avec quelques barres d'un millier de logements et pourtant non inscrit en politique de la ville, ce qui est une anomalie que je ne cesse de dénoncer. J'ai rencontré régulièrement l'adjointe à la Maire de Paris chargée de ce sujet, comme le Préfet de Région, pour lui redemander le classement indispensable de notre arrondissement en secteur de politique de la ville parce que cela nous permettrait de disposer d'un certain nombre d'aides, de subventions, de moyens humains et budgétaires dont bénéficient tous les arrondissements périphériques sauf le 16ème mais il n'a pas tout à fait les mêmes problèmes que nous. Nous sommes le seul à ne pas pouvoir en disposer. C'est ce que je demande depuis mon premier mandat. Sans succès pour le moment même s'il est vrai que des efforts sont faits. Nous avons parfois des éléments de la politique de la ville qui sont mis en œuvre dans notre arrondissement comme les dispositifs Tous mobilisés ou un certain nombre de dispositifs pour l'emploi.

Par ailleurs, le concept de mixité sociale que vous avez les uns et les autres évoqué n'est pas facile à gérer sans les politiques d'accompagnement adéquates ni les budgets pour les financer, comme certains d'entre vous l'ont dit. Selon moi, le bon équilibre est celui que j'ai proposé à la Ville : celui de pouvoir proposer une offre de logement adaptée à la demande locale avec un tiers voire parfois 50 %, pour équilibrer les choses, de logements dits intermédiaires notamment pour loger des catégories spécifiques qui sont un peu la marque de notre arrondissement et qui sont demandeurs en grand nombre comme les chercheurs, les étudiants, les employés, petits cadres et militaires notamment, et enseignants. Accumuler des logements pour faire du chiffre avec des petits logements de surcroît n'est pas suffisant même si, évidemment, beaucoup de demandeurs sont tout à fait légitimes. Nous en avons plus de 15 000, je crois, dans le 15ème. Il faut aussi penser à la qualité de la vie de ces habitants en multipliant les équipements publics, les aménagements de sécurité – nous voyons bien ce qui se passe dans le secteur Bargue/Falguière –, les espaces verts et en repensant jusqu'à nos modes de construction.

Le troisième objectif est peut-être le plus important : c'est l'accompagnement social de toutes les familles souvent en grande précarité puisque, aujourd'hui, la moitié des locataires de ces immeubles ont des revenus qui les situent parmi les 25 % des Français les plus modestes (en augmentation constante). Cela fragilise l'équilibre social des immeubles rendant d'ailleurs de moins en moins fréquente la cohabitation des classes populaires et moyennes. On l'a dit aussi mais je voudrais insister là-dessus en tant que Maire : dans le même ordre d'idée, il est tout aussi nécessaire de mieux entretenir le parc existant qui se dégrade en passoires thermiques. De plus, l'entretien n'est pas suffisamment pris en compte dans les budgets des bailleurs sociaux.

Ce que je souhaite éviter également, c'est que se développent sur notre arrondissement des territoires à deux vitesses avec des secteurs urbains populaires délaissés par les bailleurs sociaux et la Ville par rapport à des quartiers modernisés et revitalisés. Comme je l'ai dit, il ne suffit pas de faire du chiffre, il faut aussi tenir compte de tous ces éléments pour mener une politique du logement social qui soit optimale.

Il y a une explication de vote de Madame ROY.

Madame ROY : Rapidement Monsieur le Maire. Merci de me donner la parole pour rappeler que nous voterons cette délibération mais surtout...

Monsieur le Maire : Essayer de parler plus près du micro, s'il vous plaît. D'autant plus que vous n'avez que deux minutes.

Madame ROY : Je vais être rapide et simplement rappeler que nous voterons en faveur de cette délibération parce qu'il ne s'agit pas d'une politique du chiffre, Monsieur le Maire. Derrière ces chiffres, il y a des gens. Il y a des gens qui ont besoin de logement. Je voulais absolument souligner cela. Beaucoup de chiffres ont été donnés par Madame CEYRAC mais elle n'a pas dit que, selon les chiffres de l'Apur, 73 % des ménages qui sont inscrits comme demandeurs de logement à Paris ont un niveau de revenus qui sont inférieurs au plafond PLAI c'est-à-dire un revenu fiscal de référence de 30 000 € pour un ménage de quatre personnes. Certes, nous aussi nous voulons faire du logement social pour les classes moyennes mais la réalité, c'est qu'il s'agit pour beaucoup de ménages qui ont des revenus faibles qui sont principalement des demandeurs. Ce n'est donc pas « au détriment de », comme l'a dit Madame CEYRAC. Sur le fait de loger des agents publics, je vous rappelle qu'il y a eu une délibération sur la rue du Bessin dont la programmation prévoit notamment que ces

logements soient destinés à des agents publics en début de carrière sur les effectifs de la Préfecture de police et de l'APHP, si je ne me trompe pas. Merci.

Monsieur le Maire : Je comprends ce que vous dites Madame ROY, mais l'affaire du Bessin a pris au minimum trois ans de retard par rapport aux engagements de la Ville ; cinq me dit Madame CEYRAC. C'est fait. C'est d'ailleurs une très bonne chose que nous ayons ces logements pour ces catégories de personnel, comme l'a réclamé Anne-Claire TYSSANDIER, mais avec tout de même cinq ans de retard.

Par ailleurs, comme je le disais dans mon intervention préalable, je m'inquiète sur l'avenir de certains secteurs du 15ème, principalement au Sud-Est de l'arrondissement où la concentration des logements sociaux porte préjudice à une réelle mixité sociale aboutissant même à l'effet contraire en créant des ghettos là où régnaient l'harmonie et la diversité. D'ailleurs, cela entraîne aussi – et je parle sous le contrôle de Chantal ROLGEN – la ghettoïsation scolaire avec de graves répercussions sur l'éducation des enfants, sur leur sécurité, sur leur bien-être. C'est tout de même un sujet que nous ne pouvons pas ignorer. Concentrer autant de familles très défavorisées, et de plus en plus, – il faut dire que la crise est passée par là – dans des secteurs de forte tension, va à mon sens à l'inverse des objectifs de la loi SRU qui encourage à créer une offre de logement qui soit adaptée à la demande locale.

Je suis obligé de le dire, c'est une politique qui s'apparente à une politique du chiffre car elle ne s'accompagne ni de la création d'équipements municipaux suffisants ni de grands logements pas plus que d'un renforcement indispensable de l'accompagnement social qui est la clé de tout et que nous demandons depuis des années avec des familles en grande précarité. Je suis désolé, le prix à payer est une rupture des équilibres sociaux. Nous le voyons bien – tous ceux qui comme vous, élus de l'arrondissement, vont dans ces secteurs – que la densification massive doit absolument s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard. Je demande d'ailleurs que l'on mette fin à la réalisation de logements sociaux dans des quartiers où il y en a déjà plus de 30 %. C'est d'ailleurs une proposition qu'a faite Valérie PECRESSE sur le plan régional. Là, nous atteignons des difficultés qui deviennent absolument insurmontables.

Je voudrais préciser aussi que le calcul des logements sociaux ne se fait pas par arrondissement, parce que c'est sur toute la ville, mais aussi par IRIS et par quartier. Si cet objectif de 30 % – parce que c'est l'objectif de la

Ville – de logements sociaux était atteint dans notre arrondissement, cela voudrait dire que nous devrions absorber dans les dix prochaines années 17 000 nouveaux logements sociaux soit plus d'un million de mètres carrés, si on ne procédait que par la construction, alors qu'il y a – je profite pour lancer cet avertissement aux Verts qui votent cette convention – surdensification déjà très importante par un doublement de la construction et des logements sociaux en 15 ans. Je le dis aussi pour ceux qui sont contre la densification de la ville comme nous et comme d'autres groupes.

Comme vous le voyez, il y a tout de même beaucoup de sujets qui méritent d'être traités différemment. C'est la raison pour laquelle je souscris effectivement aux propositions de la rapporteure en votant contre ce projet de délibération que je soumets à votre attention maintenant, mes chers collègues. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

8. **2021 DVD 8 – Ligne de bus de quartier Brancion-Commerce (15e) – Avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence d'IDFM**

Monsieur le Maire : Il y a une intervention de Louise-Agathe CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la traverse Brancion–Commerce, minibus électrique mis à disposition depuis 2013, permet de rapprocher un quartier excentré avec le centre de notre arrondissement. Ce moyen de transport rend de grands services à nos aînés mais aussi aux familles. Vous vous êtes battu, Monsieur le Maire, pour que cette zone blanche entre les quartiers Brancion et Commerce soit reliée grâce à la traverse. J'espère donc que cet avenant permettra de renouveler pour de nombreuses années cette desserte et permettra aux habitants de bénéficier encore longtemps de cet itinéraire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Concernant cette délibération, la Ville avait obtenu une subvention d'Île-de-France Mobilités lors de la création de la traverse Brancion-Commerce sur la base d'une estimation

de la fréquentation et nous comprenons qu'il y a un gros écart entre cette dernière et les chiffres de fréquentation justifiant cet ajustement à la baisse. Cette délibération acte cette réduction mécanique, en quelque sorte, de la subvention accordée. Je crois savoir également que la réduction de l'offre de service en termes de fréquence et d'amplitude horaire avait été faite depuis le début 2019 dans un souci d'optimisation financière. Puis, cette réduction de service a été reprise, si je puis dire, lors du renouvellement du marché en 2020. Je comprends également qu'en l'absence d'avenant, le risque aurait été un abandon pur et simple du service par Île-de-France Mobilités et, par conséquent, une remise en cause de la traverse.

Il s'agit ainsi d'une régularisation de la convention avec Île-de-France Mobilités que nous devons faire pour prolonger la délégation de compétences donnée à la Ville pour cette traverse du 15ème. Même si nous comprenons la situation, nous regrettons cependant ce désengagement dans ce type de mobilité. Peut-être qu'un tracé et une communication plus optimaux auraient permis une meilleure fréquentation de la traverse. Je crains que la baisse de la fréquence – qui passe de 15 à 20 minutes – et de l'amplitude horaire ne compromette plus avant la fréquentation de la traverse, raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL en lieu et place de Madame TYSSANDIER qui fait usage de son droit de retrait.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme cela a été dit par mes deux prédécesseurs, la traverse est tout de même un succès dans le 15ème arrondissement après presque 10 ans d'exploitation. C'est d'abord un succès écologique car il s'agit d'un parc automobile qui est totalement électrique. C'est également un succès parce que cela répond simplement aux besoins des usagers ; pour une fois qu'on les écoute correctement. Cela répond aux besoins des usagers, il faut tout de même bien le souligner. Cette traverse dessert des zones densément peuplées. Elle permet de s'arrêter aux institutions et établissements publics du 15ème, au premier rang desquels, Monsieur le Maire, la mairie d'arrondissement mais aussi la médiathèque Yourcenar, les établissements scolaires, les crèches, etc. et même la Maison des associations. Elle permet aussi d'assurer l'interconnexion avec les transports publics existants : les lignes 8, 12, 13 et aussi le tramway 3A. De

plus, cela permet une certaine adaptabilité puisque deux stations ont été rajoutées en 2017 : l'institut Pasteur et la porte de Vaugirard.

À tous points de vue, nous sommes très satisfaits de cette prestation. Il n'en demeure pas moins, comme vous l'avez indiqué, que le modèle économique sur lequel elle est assise était un peu difficile à tenir. C'est la raison pour laquelle des concessions ont été faites et je tiens d'ailleurs au passage à saluer la Mairie de Paris qui a tout de même permis d'aboutir à cet accord, accord auquel tous les partenaires ont joué le jeu (Île-de-France Mobilités, Mairie du 15ème, Mairie centrale et le STIF) et qui a permis cette conséquence pratique à savoir la réduction de la plage horaire et de la fin d'activité qui passera donc de 20 h 30 à 20 heures et aussi un temps de latence entre chaque passage de bus un petit peu plus important de 15 à 20 minutes. Cependant, il n'en demeure pas moins que la prestation est toujours là et est toujours aussi satisfaisante. Il faut tout de même s'en réjouir. Car, sans cet avenant, sans cet effort qui a été fait par tous les partenaires, comme vous l'indiquez, il n'y aurait, en effet, peut-être pas eu de traverse pour la suite du marché.

Puisque vous parlez de cela, autant mettre sur la table d'ores et déjà le sujet de son prochain renouvellement qui interviendra en 2024 car, en effet, il faut certainement s'interroger sur ce modèle qui ne tient pas la route sur le long terme. Nous l'avons dit. À l'origine, on avait une estimation de 400 000 passagers, je crois. En l'occurrence, au pic de son activité, en 2018, c'était 208 000. Au plus haut du haut, nous étions donc à la moitié. C'est la raison pour laquelle, dans les pistes qui pourraient être étudiées dans le cadre du prochain renouvellement – cela nous laisse trois ans devant nous –, il y a l'incitation du prestataire à faire davantage de communication et au lieu de lui attribuer une subvention de fonctionnement identique d'une année sur l'autre, qui ne l'incite en rien à faire des efforts, peut-être changer les paradigmes et l'inciter par l'intéressement économique en adossant en gros la subvention publique sur la fréquentation de cette traverse. Cela lui imposerait notamment une obligation voire une incitation très forte. En tout cas, cela le mettrait devant ses responsabilités d'assurer, comme vous le disiez, une communication beaucoup plus forte vis-à-vis tout d'abord des autres opérateurs comme la RATP mais aussi du grand public, ce qui pourrait permettre une meilleure fréquentation de cette ligne qui, je le rappelle, répond bien aux besoins des usagers du 15ème arrondissement. Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter cet avenant.

Monsieur le Maire : Je souscris totalement aux propositions qui sont faites, qui sont vraiment pertinentes. J'en rajouterai une seconde qui est la mise à l'étude d'une création d'une seconde ligne de traverse dans cet arrondissement gigantesque qui est un arrondissement de bout de ligne. La seule ligne de bus qui est traversante est la 88. Les autres sont des bouts de lignes qui sortent de Paris. Il y a donc des secteurs qui sont encore mal couverts. À condition de trouver le modèle économique, bien sûr. Il s'agit d'une proposition que je fais aussi à la Mairie de Paris et au STIF.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2021 DVD 47 – Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e) et vélostation Gare Montparnasse (15e) – Avenant n° 7 à la convention de concession Montparnasse**

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. À travers cette délibération qui pourrait passer inaperçue, un simple avenant pour prolonger de quatre mois et un jour la convention de concession de la vélostation à la société INDIGO, je m'interroge sur plusieurs points : d'abord, sur le joli terme de vélostation. En fait, il s'agit simplement d'un parking à vélo. En général, dans les grandes Métropoles européennes, une vélostation implique la présence d'un atelier de réparation et surtout une présence humaine notamment pour l'accueil et la surveillance. Ici, la surveillance ne se fait que par caméra et je comprends que ceux qui possèdent un beau vélo, notamment électrique, ne souhaitent pas utiliser ce parking. Je rappelle que le vol des vélos a triplé ces derniers mois à Paris. Vous avez tous comme moi, vu et lu les nombreux reportages sur les vols de vélos vendus dans l'heure qui suit dans les quartiers Nord de la capitale et que l'on peut retrouver, pour les plus beaux d'entre eux, le lendemain sur les marchés dans d'autres capitales européennes. Il y a aujourd'hui un vrai trafic de vélos à Paris.

Je m'interroge également sur le très faible taux d'abonnements contractés par la société INDIGO : moins d'une centaine sur plus de 375 places disponibles. C'est un échec.

Troisièmement, je m'interroge également – et c'est peut-être lié au tarif relativement élevé – sur l'absence de tarifs hebdomadaires et journaliers. Il y a un tarif annuel, trimestriel et mensuel mais pas de tarif journalier ou hebdomadaire. Pourquoi ? Je ne le sais pas. Ce parking à vélo élimine donc de fait les Parisiens d'autres quartiers ou d'autres arrondissements qui veulent venir faire du shopping dans ce quartier et y garer en toute sécurité leur vélo le temps de faire des achats.

Plus généralement, je m'interroge sur la politique de stationnement des vélos à Paris. À part ce parking à vélo à Montparnasse, le 15ème est équipé par la Ville de Paris de quatre boxes/consignes qui permettent chacun de stationner six vélos soit 24 au total pour 240 000 habitants. Certes, la Ville installe depuis quelques années de nombreux arceaux ou appuis vélos mais pas en nombre suffisant. On pourrait, par exemple, proposer, quand les trottoirs sont assez larges, aux commerçants de placer chaque matin devant leur commerce des rails d'arceaux pour permettre aux clients de stationner leur vélo et le surveiller pendant leurs achats, comme cela se fait dans de nombreuses villes européennes. Surtout, il n'y a aucun développement de parkings sécurisés à Paris. Je crois, Monsieur le Maire, qu'il y a la nécessité d'ouvrir très rapidement un vrai débat sur le stationnement sécurisé des vélos à Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Bonjour mes chers collègues. Cette délibération sur la prolongation de la concession à Montparnasse-Raspail est pour moi l'occasion de rappeler l'importance de promouvoir l'usage du vélo. C'est d'abord une mobilité douce que nous souhaitons développer, une alternative à la voiture qui permet de réduire notre empreinte carbone mais aussi une manière de limiter l'encombrement de nos routes. L'usage du vélo est plébiscité partout sur le territoire français. On voit une augmentation de 10 % de l'usage en moyenne sur 2020 et on peut noter que dans la grande couronne, c'est quasiment une personne sur deux qui possède désormais un vélo. La Mairie de Paris qui accompagne pleinement l'augmentation de l'attrait de ce vélo par ses nombreuses politiques, que l'on peut voir au travers du succès des coronapistes ou encore le développement des pistes cyclables partout dans la capitale, a bien pris en compte cet enjeu.

Le site Montparnasse–Raspail est également intéressant pour nous non seulement pour la possibilité de stationner les vélos, qui reste tout de

même un point de préoccupation pour le développement du vélo à Paris, mais également par l'intermodalité qu'il permet. Le passage du vélo au train, dans le cadre de notre station, permet aux usagers d'améliorer nettement la capacité de mobilité et la mobilité propre qui va avec. C'est pourquoi nous voterons bien entendu en faveur de la délibération et nous vous invitons à la soutenir également.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? La parole est à la rapporteure Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit notre collègue Nicolas JEANNETÉ qui s'intéresse comme moi à la question du stationnement des vélos et aux solutions à apporter au problème. Cependant, je tiens à ajouter que la vélostation de Montparnasse est un bijou d'architecture et d'aménagement. C'est bien malheureux mais, cela a beau être un bijou, c'est cependant une coquille vide. On l'appelle vélostation. Ce n'est qu'un hangar à vélo selon les termes d'ailleurs de Monsieur JEANNETÉ. Personne n'y vient, les deux tiers des places sont vides. Nous avons fait le même constat et pourtant, ni l'un ni l'autre n'avons pu rentrer dans le local puisqu'il n'y a absolument personne pour accueillir. Le mode de gestion adopté en urgence il y a un peu plus d'un an fait que personne n'a de toute façon intérêt à ce qu'il se remplisse. Le gestionnaire ne paye pas de taxes s'il n'atteint pas un nombre très important de vélos donc, il s'en fiche. Il n'a rien à gagner à louer les places.

Je pense qu'il faut effectivement faciliter et encourager l'abonnement à cette vélostation. Pour cela, il faut revoir les temps d'abonnement, assurer une présence permanente ainsi qu'un atelier de réparation tel que cela était prévu d'ailleurs dans le contrat. J'avais suggéré à l'époque, en janvier 2020, que la Ville choisisse un prestataire qui connaisse le métier du vélo ou qui soit une entreprise d'insertion ou les deux à la fois. Là, je suggère finalement que la Ville de Paris profite des quatre mois de délai supplémentaire dont elle dispose pour trouver des prestataires et remettre cette affaire-là en route pour ne pas gâcher cette magnifique opportunité de vélostation.

Il y a des problèmes plus graves aujourd'hui que des affaires de vélo, même si cela est évidemment très important. J'aurais, en temps normal, suggéré que nous refusions de voter favorablement cette délibération. Vu les circonstances et autres, je propose seulement que nous nous

abstenions, ceci afin au moins que nous ne soyons pas complices de ce grandiose gâchis. Merci Monsieur le Maire. Merci mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc aux voix votre proposition d'abstention. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Changer Paris et le groupe Indépendants et Progressistes. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

10. **2021 DAE 82 – Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Madame CORVAISIER, gérante de la ferme de la Métairie pour un éventaire de vente de sorbets biologiques, bouteilles d'eau et offre de location de chaises longues dans le parc André-Citroën pour une redevance annuelle de 3 000 €.

11. **2021 DASES 42 – Subventions (12 600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention.**

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème, de la bibliothèque rue de Cadix. Une subvention de 800 €.

12. **2021 DASES 64 – Subventions (15 500 €) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens**

Monsieur le Maire : Il s'agit du Collectif des accidentés, des travailleurs handicapés et retraités pour l'égalité des droits ; 7000 € pour le 11ème, 15ème et 18ème. L'Association pour la diffusion de l'information aux préretraités et retraités 11, 12, 13, 15, 17, 18 et 20.

13. **2021 DFPE 79 – Subvention (1 714 546 euros), avenant n° 6 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'établissement Trotte-Lapins, 217, rue Saint-Charles, pour 334 666 €.

14. **2021 DFPE 80 – Subventions (1 529 528 euros), avenants n° 4, 5 et 6 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'établissement 14–16 rue Yvart pour une subvention de 106 978 €.

15. **2021 DFPE 109 – Subvention (53 135 €) et avenant n° 6 avec l'association Varet Saint-Charles (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance La Coccinelle**

16. **2021 DFPE 119 – Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 €) et conventions avec 17 associations**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, Art'Eco pour son action « ateliers familles pour les petits de 0 à 6 ans » dans les 10ème et 15ème, 11 830 € ; Crescendo pour ses actions « les samedis matin en famille » à Saint-Charles, 15 722 € aux 13ème et 15ème arrondissements ; L'Agence du court-métrage, école Félix-Faure, 13 500 €.

17. **2021 DASCO 9 – Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit du collège André-Citroën, mise en place d'un point écoute pour les élèves pour 1 500 € ; Guillaume-Apollinaire, réaménagement de la salle des professeurs pour 24 100 € et le centre scolaire de l'hôpital Necker, équipement informatique et mobilier pour 850 €.

18. **2021 DJS 78 – Centres Paris Anim' Brancion, Cévennes, Sohane Benziane, Frères-Voisin, théâtre Paris Plaine (15e) – Délégation de service public pour la gestion des équipements – Approbation du principe de passation**

19. **2021 DAC 5 – Subvention (1.096.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e)**

Monsieur le Maire : Il y a une intervention de Madame ROY. Allez-y, Madame.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Le théâtre Monfort, comme tous les autres lieux culturels, a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire et depuis maintenant un an, il est presque à l'arrêt. Il avait réussi à reporter les spectacles qui étaient prévus au mois de novembre à plus tard dans la saison mais avec la non-réouverture des lieux culturels, tout a été remis en cause. C'est ainsi plus de 160 représentations, soit 32 spectacles, qui ont été annulés ou reportés. Il a néanmoins réussi à reporter beaucoup de spectacles pour la saison prochaine tout en conservant de la place pour de nouvelles créations. Malgré ce contexte particulièrement difficile, toute l'équipe est restée très mobilisée. Je crois que nous pouvons toutes et tous collectivement leur manifester notre soutien et nos encouragements.

Ainsi, le Monfort est resté ouvert pour les artistes en résidence. Il a continué à soutenir et à accompagner les équipes artistiques, ce qui a permis d'accueillir six compagnies avec 87 jours de résidence au total. Il a continué à mener des actions artistiques et culturelles en lien avec l'Éducation nationale, les associations et les étudiants ; étudiants qui ont été particulièrement touchés et fragilisés durant cette crise sanitaire. Il a permis aux artistes de présenter leur spectacle aux professionnels et à la presse dans le respect, bien sûr, des contraintes sanitaires. En ce moment, il propose avec la médiathèque Marguerite-Yourcenar des ateliers d'écriture théâtrale en ligne ouverts à toutes et à tous gratuitement sur inscription.

Je profiterai de cette délibération pour rappeler que la Mairie de Paris s'est engagée pleinement aux côtés des acteurs du monde culturel et a pris ses responsabilités depuis plus d'un an avec des aides exceptionnelles pour exprimer sa solidarité et son soutien à tous les acteurs culturels. Par là même, la Mairie de Paris a aussi affirmé aux Parisiens et aux Parisiennes que la culture est un droit et un bien commun essentiel à notre vie sociale et à notre ouverture sur le monde et sur les autres. Ainsi, depuis le printemps 2020, la Ville de Paris a travaillé à une évaluation précise de la situation économique des acteurs culturels afin de répondre de manière adaptée à chaque secteur. Je rappellerai quelques chiffres : au printemps 2020, une enveloppe de 15 millions d'euros d'aide exceptionnelle a été votée pour aider les structures habituellement soutenues par la Ville. Mais aussi, en étroite complémentarité avec l'État, la Ville a décidé de venir en aide aux artistes et aux acteurs qui étaient peu ou pas subventionnés en abondant de nombreux fonds. Des aides directes ont également été allouées notamment grâce à « Un été en particulier ». Puis, il y a eu la

suspension des redevances et des loyers des associations et opérateurs du secteur culturel ainsi que des ateliers simples d'artistes. Au total : un plan d'urgence de 15 millions d'aides directes aux artistes et structures culturelles, de 10 millions d'euros d'aides aux musées parisiens et des exonérations de 720 000 €. Bien sûr, il y a eu aussi les subventions exceptionnelles aux 35 cinémas indépendants pour plus de 400 000 €. Donc, à travers ce plan, la Ville de Paris a vraiment réaffirmé sa volonté d'actionner tous les leviers qui étaient à sa disposition pour appuyer l'ensemble des acteurs culturels durement touchés par cette crise sanitaire.

Je rappellerai qu'au dernier Conseil de Paris du mois de mars, un vœu a été voté pour que la Maire de Paris demande au gouvernement de soutenir la mise en place d'expérimentations scientifiquement maîtrisées pour permettre une reprise progressive des activités culturelles et une mise en place d'un calendrier d'ouverture pour les équipements concernés. Bien sûr, nous sommes dans un contexte sanitaire extrêmement tendu...

Monsieur le Maire : Merci de bien vouloir conclure.

Madame ROY : Oui, je conclus.

Monsieur le Maire : Il est temps. Cela fait beaucoup plus de trois minutes.

Madame ROY : Nous sommes dans un contexte sanitaire extrêmement tendu et qui, malheureusement, ne s'arrange pas du tout. Néanmoins, il faut savoir préparer l'avenir, anticiper et donner des perspectives aux acteurs du monde culturel et au-delà aux Parisiennes et aux Parisiens, à tous ceux qui ont envie de retourner dans ces lieux, qui en ont besoin tout simplement. Je vous invite donc à voter cette délibération.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Il s'agit d'un sujet très important mais je rappelle à chacun... Applaudissements chaleureux sur le banc de Monsieur SITBON qui n'arrive pas à entraîner ses collègues mais ce n'est pas grave. Merci, c'est bien d'avoir essayé. Il faut toujours essayer dans la vie. Ce que vous avez dit est très important, cela concerne la culture et le Silvia-Monfort. Néanmoins, le règlement intérieur, c'est trois minutes. Vous savez comment cela se passe au Conseil de Paris. Ici, nous laissons largement les gens s'exprimer mais il ne faut pas non plus aller trop au-

delà de ce que prévoit le règlement intérieur. Monsieur JACQUOT en réponse, s'il n'y a pas d'autres intervenants. Si. Excusez-moi, Monsieur WOLFF voulait intervenir.

Monsieur WOLFF : J'en profite pour apporter tout mon soutien à ma collègue pour son soutien à la culture qui n'a pas forcément l'air d'être partagé par toute la salle vu le faible temps de parole qui est laissé.

Je tiens également à souligner que le théâtre Monfort, haut lieu de la culture dans l'arrondissement, est l'occasion pour nous d'apporter notre soutien indéfectible à ces hommes et ces femmes qui font vivre la culture et qui sont aujourd'hui très durement frappés par la crise. Je voudrais également exprimer mon sentiment partagé par beaucoup de ras-le-bol de cette situation. Nous en avons marre que les lieux culturels, en particulier les salles de concert, de cinéma, de théâtre, soient fermés.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, laissez parler Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Nous en avons marre de ces confinements et couvre-feux à répétition qui musellent la culture, la libre expression et le lien social. Nous en avons marre de ce gouvernement qui décide pour nous que nous devons aller travailler et rien faire d'autre.

Huées.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, mes chers collègues, laissez s'exprimer l'orateur.

Monsieur WOLFF : Nous en avons marre que la culture passe toujours au second plan. Où est donc passée l'exception culturelle française ? Comment expliquer aux Français et aux habitants du 15ème que nos écoles, nos bureaux, nos transports soient ouverts et pas les lieux culturels ? La réflexion qui aboutit à un tel résultat traduit une vision du monde productiviste centrée sur le travail dans laquelle la culture n'est qu'un objet de loisir comme un autre. Ce n'est pas notre vision et nous pensons que la culture est une richesse, un bien commun, un fondement essentiel pour nous et qui nous permet de faire société.

Cette délibération nous permet de limiter la casse pour le Monfort. Je vous invite donc tous à la voter sans réserve. Mais au-delà de ce cas bien particulier, il est essentiel de réagir vite pour sauver la culture et lui rendre son droit d'accès que nous n'aurions jamais dû perdre. Merci.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il n'y a jamais eu la moindre ambiguïté, me semble-t-il. C'est ce que va dire le rapporteur dans un moment. En tout cas, ce soutien de Monsieur WOLFF à Madame ROY était touchant au moment où il quitte le groupe Paris en commun pour rejoindre les Verts. Je peux donc effectivement comprendre cette espèce d'aveu de culpabilisation. Monsieur JACQUOT. Pardon, il y a une autre intervention de Madame IBLED. Excusez-moi.

Madame IBLED : Je vais prendre la parole juste une minute.

Monsieur le Maire : Je vous en prie et même un peu plus.

Madame IBLED : Je ne savais pas que nous étions ici une tribune contre le gouvernement qui, je le rappelle, a mis un plan de relance qui est juste exceptionnel et qui fait ce qu'il peut en période de crise sanitaire. Et, je ne savais pas que voter une subvention pour l'association du théâtre Monfort était l'occasion de critiquer ouvertement le gouvernement. Je suis un petit peu surprise. Merci.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est dit. Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Au milieu de tout cela, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de ramener le débat sur le sujet d'aujourd'hui. Il s'agit de la subvention, si j'ose dire, ordinaire au théâtre Silvia-Monfort. Madame ROY nous a fait un résumé du conseil d'administration du théâtre Silvia-Monfort qui a eu lieu il y a quelque temps. C'était le parfait résumé puisque j'ai retrouvé tous les propos qui y ont été tenus sur les actions malgré les confinements et les empêchements liés à la situation sanitaire. Très bien. Je fais juste une petite remarque là-dessus : le Monfort a aussi bénéficié des aides gouvernementales pendant cette période. Les administrateurs du Monfort ont d'ailleurs signalé eux-mêmes que grâce à celles-ci et à quelques économies faites sur le fait que des représentations n'ont pas pu se tenir, il allait pouvoir finalement terminer sa saison à l'équilibre, ce qui est tout de même assez rare pour une entreprise culturelle ; il faut le signaler. La plupart des entreprises culturelles, subventionnées pour certaines ou pour la plupart qui ne le sont pas, ne sont pas dans cette situation et aimeraient beaucoup être dans celle du Monfort. Cela ne retire rien à la qualité de son travail sur le plan culturel.

Maintenant, nous déplorons effectivement tous que le monde culturel soit dans cet état d'impossibilité de son expression, dans cet état dramatique sur le plan financier. Ces choix politiques incombent au

gouvernement. Il ne s'agit pas là de les discuter ; ce n'est pas l'endroit, ce n'est pas notre assemblée qui a à débattre de cela. Chacun a son opinion là-dessus.

En tout cas, pour ce qui est de cette délibération, je vous invite comme à l'ordinaire et comme le fait toujours la majorité municipale à soutenir le théâtre Silvia-Monfort en votant cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Bien sûr et nul n'ignore que le théâtre Silvia-Monfort a le soutien de toute cette assemblée. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. À l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de voter les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Unanimité.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil qui est l'examen des vœux.

20. **V152021014 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Anne-Claire TYSSANDIER, Louisa FERHAT, Jean-Yves PINET, Sylvie CEYRAC et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'évolution des mesures de stationnement pour les personnes handicapées à Paris**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Louisa FERHAT pour le présenter.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, considérant l'évolution des mesures de stationnement pour les personnes en situation de handicap à Paris depuis le 15 mars dernier ainsi que pour leurs aidants, nous sollicitons – je dis bien nous sollicitons – un délai pour une plus grande communication auprès des personnes en situation de handicap et des aidants concernés par la gratuité de ce stationnement. J'ai reçu de nombreux mails m'indiquant que des personnes se retrouvaient avec des amendes de 35 € alors qu'elles n'étaient pas informées de la mise en place de ces nouvelles mesures. Je préciserai même que de nombreuses

associations ne sont pas informées. Je tiens à votre disposition tous les mails que j'ai reçus.

Il est évident que je ne suis pas contre le principe sachant qu'il y a des abus de photocopies de cartes CES (carte européenne de stationnement) et d'utilisations frauduleuses de la CMIS (carte mobilité inclusion mention stationnement). Je tiens à vous préciser que je suis aussi concernée par cette mesure puisque étant moi-même en situation de handicap et en possession de la carte européenne de stationnement. À ce jour, en tant que Parisienne handicapée et n'étant pas propriétaire personnellement d'un véhicule, je n'ai reçu aucune information sur ce sujet. Je compte sur votre soutien à toutes et à tous pour que nous puissions faire cette grande communication auprès de ces personnes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a une réponse de Monsieur PINET, adjoint compétent.

Monsieur PINET : On va essayer d'être compétent. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qui est en cause ici, c'est le délai très court entre le temps où nous avons reçu le courrier d'information et la mise en application. Juste pour informer ce Conseil, le courrier émane effectivement des adjoints compétents à la Maire de Paris. Il est daté du 9 mars, a été reçu en mairie le 10 mars, pour une application le 10 mars. Pour que tout le monde comprenne, à l'intérieur de ce courrier, il nous est indiqué qu'à compter du 15 mars, le système de contrôle des plaques qui s'appelle le LAPI, qui jusqu'à présent ne faisait qu'une lecture automatisée des plaques d'immatriculation donc qui contrôlait si on avait bien pris son ticket, sans émettre de FPS – puisqu'il ne faut plus dire verbalisation mais forfait post-stationnement – envoie directement les plaques où il n'y a pas de ticket à un opérateur devant son écran qui lui fait les FPS. Donc, petit à petit, on va voir disparaître un certain nombre d'opérateurs dans la rue qui vérifiaient, contrôlaient la carte sur le tableau de bord et pas simplement la plaque. C'est pour cette raison qu'a été mis en place le fameux ticket handi.

Il était précisé que les opérateurs d'applis allaient mettre en place aussi ce système. J'ai moi-même vérifié. Le 15, impossible sur PayByPhone de pouvoir prendre un ticket handi. Je n'ai pu le faire que le vendredi. Ce qui m'a interpellé, c'est que contrairement à Madame FERHAT, je ne suis pas titulaire de cette carte. Je ne suis pas en situation de handicap mais je peux prendre un ticket handi sur le PayByPhone. Si vous voulez, je peux vous le montrer tout de suite ici en direct. Nous allons le faire avec ma

voiture. Je n'ai même pas de numéro de carte à rentrer. Voilà, je peux prendre sur le 15ème un ticket handi pour 24 heures. C'est tout de même quelque chose qui est un petit peu surprenant puisqu'on veut éviter la fraude et pourtant en direct, dans ce Conseil – Monsieur le Maire, je suis désolé de le dire, ce sera sur le PV –, je viens de frauder pour prendre un ticket handi alors que je ne suis pas en situation de handicap. Je pense qu'il y a quelque chose à revoir dans ce système.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ne pas imiter Monsieur PINET qui, vous avez bien compris, était juste dans la démonstration et non pas dans l'application.

Monsieur PINET : Tout à fait. Pour information, je ne suis pas venu en voiture donc, comme cela, je ne bénéficie pas du stationnement gratuit grâce à ce ticket handi. Tout cela était pour montrer que nous avons été un petit peu dans la précipitation. Aucune communication n'a pu être faite aux associations, à l'ensemble des détenteurs de cette carte handicapé. Donc, beaucoup vont effectivement se retrouver verbalisés car toutes les 24 heures, il va falloir en plus pour ceux qui n'ont pas l'appli, descendre à l'horodateur et aller chercher un ticket.

Je pense, mes chers collègues, que nous devons demander avec force à la Mairie de Paris de surseoir le temps de réunir tout le monde et de voir si un système à la fois pour la semaine ou pour le mois peut être mis en place afin de ne pas pénaliser encore doublement ces personnes pour qui c'est assez compliqué en ce moment. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Cela me paraît de bonnes pratiques, d'autant plus si vous essayez de frauder avec votre véhicule, Monsieur PINET. Il va y avoir des explications de vote de Madame TYSSANDIER.

Madame TYSSANDIER : Merci Monsieur le Maire. C'est un sujet sur lequel je suis moi-même intervenue en Conseil de Paris il y a quelques mois parce que la mobilité des personnes en situation de handicap doit être un droit et doit dépasser les clivages partisans. Comme l'ont rappelé mes collègues Louisa FERHAT et Jean-Yves PINET, la proposition qui a été faite par la Mairie de Paris de mettre en place un nouveau mécanisme de stationnement pour les personnes en situation de handicap, loin de corriger les erreurs de l'ancien système qui facturait indûment à des personnes en situation de handicap le stationnement, nous inquiète au

plus haut point. J'ai moi-même eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec Messieurs les adjoints à la Maire de Paris, Messieurs David BELLIARD et Jacques GALVANI, le 11 mars dernier, donc tout récemment, et je leur ai fait part d'un certain nombre de nos remarques. Pourquoi aucune communication massive n'a été faite pour prévenir les Parisiens et Parisiennes en situation de handicap mais aussi, comme cela a été rappelé par Louisa FERHAT, les aidants, les responsables associatifs ou encore les directeurs d'établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ? Une autre question très importante qu'il faut poser ici, c'est comment vont faire les personnes en situation de handicap qui sont non parisiennes et qui viennent en provenance de la région Île-de-France mais aussi de toute la France ? Comment empêcher, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Yves PINET, la fraude massive et ne pas créer une nouvelle fraude avec ce ticket handi ? J'avais fait en Conseil de Paris un certain nombre de propositions, par exemple un bonus/malus qui aurait pu être proposé aux entreprises qui font la verbalisation. J'espère que les adjoints vont revenir vers nous très rapidement notamment avec des réponses beaucoup plus positives qu'à l'heure actuelle. C'est pourquoi je vous encourage chaleureusement à voter en faveur de ce vœu pour donner un signal.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Ah, Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, nous entendons les différents éléments et clarifications et je vous en remercie car je vous avoue qu'à la lecture du vœu, il y avait certaines confusions chez nous. Il y en a cependant une qui demeure sur la fin de votre texte. D'un côté, vous dites que la mesure est souhaitable mais qu'elle manque de communication. Nous entendons ce point-là et nous l'acceptons. La dernière demande consiste à dire : on repousse la mesure. Je pense que nous n'en sommes plus à ce stade. Il faut maintenant amplifier la communication et ne pas demander le report de l'entrée en vigueur de cette mesure.

Pour notre part, nous sommes prêts à voter ce vœu dans le cas où vous l'amenderiez en enlevant votre troisième demande. Autrement, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Il y a une question qui est posée. Monsieur PINET veut répondre ou Madame FERHAT ?

Monsieur PINET : Je suis très gêné par votre demande car nous demandons à surseoir. Actuellement, nous avons des personnes en situation de handicap qui reçoivent sans savoir pourquoi des FPS tous les jours. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le système a changé puisqu'ils ne l'ont plus sur le tableau de bord mais le reçoivent par la Poste comme les PV radars et autres verbalisations que l'on a dans le pays, donc avec un décalage. Ils ne comprennent pas et donc nous recevons les avis. L'idée est juste de surseoir le temps que nous puissions nous mettre d'accord sur quelque chose et que nous arrivions à faire la communication, le temps que l'on passe avec les associations qui gèrent un certain nombre de personnes en situation de handicap. On devrait pouvoir démultiplier rapidement. Cependant, nous allons nous retrouver face à tout un tas de gens qui vont continuer à recevoir des FPS dans leur boîte aux lettres, qui vont se tourner vers nous pour essayer de les annuler. Je peux vous assurer que pour en avoir aidé un certain nombre, c'est une vraie problématique administrative. Cela amène jusqu'au tribunal administratif de Limoges parce qu'il y a souvent un refus des instances.

Si la Mairie de Paris s'engage à annuler stricto sensu dès qu'il y a une verbalisation, nous pouvons tout à fait retirer cette demande de surseoir. Cependant, elle a tout de même un intérêt. Je m'en remets aussi à ma collègue Louisa FERHAT. Le but est que nous ayons l'unanimité sur ce vœu. Je voulais juste préciser qu'il y a tout de même des gens qui reçoivent des PV à 35 € tous les jours en ce moment.

Monsieur le Maire : Alors vous acceptez cette proposition ? Madame FERHAT ?

Madame FERHAT : J'ai bien précisé que je demandais un délai pour pouvoir transmettre ces communications aux personnes en situation de handicap qui sont concernées, aux associations, aux aidants, parce que je ne peux pas accepter que comme cela, en une semaine, les personnes en situation de handicap se retrouvent avec des amendes de 35 €. J'ai des documents. Ce n'est pas possible. On peut faire un délai. S'ils ne l'acceptent pas, cela veut dire qu'ils sont contre ce que je demande. C'est tout. Ce n'est pas un problème. On a le droit.

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ va reprendre la parole pour vous répondre.

Monsieur BRAGÉ : Je vous remercie pour ces explications complémentaires. Nous soutiendrons donc ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien Merci. Je le soumets donc aux voix. Pardon. Monsieur SITBON pour une explication de vote. Excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

Monsieur SITBON : Le sujet est sérieux. Il y a une campagne d'information qui va être faite. Il paraît légitime de la demander bien qu'elle soit, d'après ce que j'ai su, dans les tuyaux. En revanche, la question du fichier fait que nous ne pouvons pas voter ce vœu parce qu'on ne peut pas faire un fichier sans que cela soit de la volonté des gens eux-mêmes, comme cela était le cas précédemment. Quant à la question de surseoir, cela ne nous paraît pas très propice non plus. Nous aurions voté le vœu s'il y avait juste la première demande. Sinon, nous ne le voterons pas.

Monsieur le Maire : Nous allons le soumettre aux voix avec un avis favorable de l'exécutif et un vote positif d'Europe Écologie les Verts. Qui est pour ? Contre ? Paris en commun. Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

21. **V152021015 – Vœu présenté par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la création d'un « parcours pour les femmes qui ont fait Paris »**

Monsieur le Maire : Madame IBLED.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'égalité femme/homme est un sujet qui doit pouvoir rassembler toutes les sensibilités politiques. C'est pourquoi je vous propose ici un vœu qui permettrait de proposer aux habitants du 15ème à la fois un projet culturel, humain et rassembleur. Dans notre société, certains sont tentés d'opposer les hommes aux femmes, les religions les unes contre les autres, sans parler de la dernière sortie d'une élue de Paris qui oppose maintenant les races et la couleur de peau alors que nous sommes la nation des droits de l'Homme, de l'égalité, de la fraternité et des valeurs républicaines et nous pouvons en être fiers.

En France et à Paris, nous célébrons chaque 8 mars les femmes avec des parcours, des commémorations, des événements éphémères. Mais, pourquoi se satisfaire de parcours éphémères ? Ce que je souhaite, c'est que nous construisions ensemble avec les associations qui sont déjà mobilisées sur ces sujets comme dans le 5ème, la Patrie des femmes, un parcours des femmes qui ont fait Paris à travers les âges. Des femmes

célèbres mais aussi des femmes méconnues qui ont œuvré dans leur quartier ou pour une cause. Ce projet permettrait à la fois de porter des causes aussi diverses que variées comme la liberté des femmes, les femmes dans la recherche, l'industrie, la religion, l'histoire, la médecine, le courage. Paris pourrait être le fer de lance dans la promotion de cette égalité et la valorisation de ces parcours de femmes permettrait de transmettre un message aux jeunes générations et en particulier aux jeunes femmes en quête de repères. Cette initiative pourrait ouvrir de larges perspectives comme des sorties scolaires, l'organisation d'itinéraires touristiques et, à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, cela pourrait contribuer positivement à l'image de Paris.

Je vous propose donc d'approuver l'idée de la création d'un parcours des femmes à Paris et donc dans le 15ème arrondissement, de mettre en place un groupe de travail regroupant l'exécutif municipal et des représentants de l'ensemble des groupes politiques et des associations afin de mettre tout en œuvre pour concrétiser de manière durable ce projet avant l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir exposé ce vœu. Madame Anessa LAHOUASSA pour une réponse de l'exécutif.

Madame LAHOUASSA : Monsieur le Maire, chers collègues, agir pour une meilleure représentativité des femmes dans la vie active, les instances de gouvernance, en politique, dans la culture – peu importent les secteurs – est une lutte de tous les jours. Agir pour une meilleure représentativité des femmes dans la mémoire de chacun et chacune d'entre nous, dans cette mémoire collective, doit aussi être une lutte de tous les jours parce que la mémoire, finalement, c'est aussi l'avenir. Se souvenir des femmes qui ont œuvré en France et dans le monde, les célébrer, les représenter, tout simplement en parler, c'est donner un levier supplémentaire pour faire en sorte que l'égalité femme/homme ne soit plus une lutte permanente mais une logique, une absence de questionnement, la fin des stéréotypes. Je rejoins donc Madame Catherine IBLED et le groupe Indépendants et Progressistes : l'égalité femme/homme est un sujet qui doit pouvoir rassembler toutes les sensibilités politiques.

Pour revenir sur le périmètre parisien, je tiens à rappeler que la visibilité des femmes qui ont fait Paris n'est plus un sujet délaissé. Elles sont de plus en plus mises en valeur sur les sites dédiés à la découverte de Paris

notamment sur parisinfo.com. En recherchant « balade sur les traces des figures féminines à Paris », la page vous propose une vingtaine de lieux où artistes, philosophes, scientifiques qui marquèrent l'histoire, ont vécu, ont travaillé, ont recherché, ont créé, ont revendiqué, ont tout simplement existé. On y trouve des portraits d'illustres femmes qui ont exprimé leur talent de bien des manières et qui continuent aujourd'hui d'inspirer le monde : Marie Curie, Sophie Germain, Simone Veil, Niki de Saint-Phalle, Madame de Staël, Suzanne Lenglen et bien d'autres. D'autres sites dont Paris ZigZag ou Paris capitale historique proposent une visite guidée sur le thème des femmes célèbres de Paris. Il existe également des propositions de parcours sur le site de Visit Paris Région. Sous la précédente mandature dans le 15ème arrondissement, sur les 16 dénominations de lieux étudiées, neuf étaient des femmes. Féminisation de noms de rues mais aussi de nouveaux lieux comme Caroline Aigle, Eugénie Djendi, Yvette Chauviré, Marie Poussepin, Marguerite Boucicaut.

Je précise que le vœu du groupe Indépendants et Progressistes est louable même si nous ne comprenons pas qu'un vœu demandant un parcours dans tout Paris prenne pour exemple une seule association du 5ème arrondissement. Cela pose en effet question quant à la pertinence d'être débattu dans le 15ème arrondissement. Bien sûr, nous voterons pour. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Une explication de vote de Madame NIAKATÉ au nom de son groupe. Madame BOSCHERON également.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Nous voterons pour ce vœu même s'il n'assume pas clairement le mot matrimoine. Ce n'est pas un gros mot : allez-y franchement, prononcez-le, écrivez-le et allez jusqu'au bout de votre démarche. Il aurait pu être un peu plus précis et plus abouti dans sa demande par exemple en évoquant les femmes qui seraient pressenties. Par ailleurs, je crois savoir qu'il y a déjà un groupe de travail en cours sur le sujet d'un parcours de femmes et que la commission d'attribution travaille, elle aussi, à féminiser les dénominations de nos rues, places et espaces verts. Je vous invite donc à vous rapprocher des adjointes en charge de ces questions Laurence PATRICE et Hélène BIDARD. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ce soutien. Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Avant d'entrer sur le sujet du vœu, je voudrais vous dire que nous sommes absolument en désaccord avec ce type d'attitude qui consiste à accuser une élue d'opposer des races sur une position qui n'a jamais été celle-ci. Chacun assume, c'est vrai. Cependant, franchement, nous trouvons cela assez déplorable.

La Ville de Paris est, comme vous le savez, très déterminée à donner de la visibilité dans l'espace à toutes les femmes remarquables qui ont marqué son histoire et sa mémoire. C'est tout le sens du travail conjoint de la délégation à l'égalité femme/homme avec celle de la mémoire ces dernières années. Dans ce nouveau mandat, l'adjointe en charge de la mémoire, Laurence PATRICE, est d'ailleurs plusieurs fois intervenue en Conseil de Paris dans ce sens portant des délibérations concrètes de nouveaux hommages à des femmes sachant que la commission de dénomination et hommages publics qu'elle préside a pour règle d'instruire 70 % de noms féminins à chacune de ses sessions selon la directive de la Maire de Paris. Bien sûr, créer un parcours des femmes qui ont fait Paris participe à cette mise en valeur essentielle et cette démarche est déjà en réflexion. La délégation mémoire dispose à la fois des éléments pour indiquer tous les lieux, adresses, plaques, valorisés officiellement par Paris depuis 1667 et également des ressources du comité d'histoire de la Ville de Paris pour la validation scientifique et l'étude des nouvelles personnalités émergentes.

Nous voterons donc pour ce vœu qui nous est présenté afin de centraliser les projets des actrices et acteurs travaillant à valoriser les femmes emblématiques de notre arrondissement, le matrimoine en présence et tout élément susceptible de nourrir un tel parcours local pour ensuite, pourquoi pas, puisque ce vœu a été déposé dans d'autres arrondissements, participer à fédérer au niveau de la ville un grand parcours des femmes qui ont fait Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur JACQUOT pour une explication de vote.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Juste pour rappeler que lors de la journée du droit des femmes le 8 mars dernier, la Mairie du 15ème a mis en évidence la première femme réalisatrice de films de fiction et créatrice d'un studio de production aux États-Unis, une Française nommée Alice GUY. À cette occasion, une vidéo sur une pièce de théâtre a été diffusée sur le site Internet et dans le hall de la mairie. Malheureusement, parmi les groupes de l'opposition, nous n'avons pas vu

beaucoup de relais ces jours-là, sur les réseaux sociaux, de notre initiative. Je le regrette beaucoup. Merci.

Monsieur le Maire : Très bonne intervention. Je vais donc soumettre le vœu du groupe Indépendants et Progressistes aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

22.V152021016 – Vœu à la Maire du 15ème arrondissement, déposé par Fanta BERETE et les membres du groupe Indépendants et Progressistes, relatif au référencement des associations du 15ème

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ.

Madame BERETÉ : Bonsoir chers collègues. Monsieur le Maire, chers collègues, nous le savons, le tissu associatif est un des garants du lien social. Ce secteur représente 1,3 million d'associations en France, emploie plus de 1,8 million de salariés soit un salarié sur 10 et 13 millions de personnes y sont bénévoles. À Paris 15, le tissu associatif est très dense et actif. Nous pouvons le constater de par le succès des deux week-ends dédiés aux associations chaque année au mois de septembre. Selon les sources, on parle plus ou moins de 5 000 associations. Par ailleurs, la Maison des associations de Paris 15 située rue de la Saïda offre un certain confort aux bureaux associatifs.

Aujourd'hui, les référencements proposés ne permettent pas d'aboutir facilement à un listing complet et à jour des associations actives. Nous avons réalisé plusieurs recherches en jouant avec les termes associations à Paris 15. Force est de constater que remontent bien souvent d'anciennes adresses HTML où les données sont incomplètes et non mises à jour depuis quelques années. Le registre national des associations, via ses 29 thèmes et 300 sous-thèmes, permet de faire des tris mais la manipulation des données en open data peut être laborieuse pour certains publics. D'ailleurs, nous avons beaucoup parlé ici de la fracture numérique.

Suite à ces recherches, je crois que nous pouvons faire mieux. Le 15ème, fort de ses 230 000 habitants, peut proposer aux élus et aux citoyens une base de données digne des meilleures pratiques observées ailleurs. En qualité d'élus, notre mission est également d'informer. À titre d'exemple, en cette période de pandémie, le secteur associatif est fragilisé. L'État a lancé le guichet unique fonds UrgencESS de 30 millions d'euros mis en place par

Olivia GREGOIRE, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Lors de sa visite dans le 15ème pour présenter le dispositif, de nombreuses associations ont avoué ne pas avoir noté l'existence du fond et ont reproché aux élus présents, dont Marie-Caroline DOUCERÉ, le fait de ne pas être plus souvent visitées. Alors oui, chacun de nous fait ces visites mais le regroupement d'informations prend du temps, faute d'une consolidation efficiente des éléments, en tout cas pour les membres de l'opposition que nous sommes. A ce jour même si la digitalisation des services de la Mairie de Paris 15 est vraiment réelle, il s'avère que le référencement des associations ne répond pas ou peu aux besoins précités autant pour les habitants que pour les élus. C'est pour cette raison que nous souhaitons que la Mairie du 15ème réalise...

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Madame BERETÉ : Je termine. (...) Dans les meilleurs délais une étude comparative des solutions permettant de référencer en ligne toutes les associations et propose aux habitants, et par conséquent aux élus, la mise en ligne d'un répertoire des associations du 15ème.

Monsieur le Maire : Merci de conclure. Merci. Là aussi, c'est deux minutes. Il y a une réponse de Madame Marie-Caroline DOUCERÉ à votre vœu.

Madame DOUCERÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois avouer que je suis assez étonnée par le dépôt de ce vœu, d'autant qu'un échange sur ces sujets a déjà eu lieu lors de la visite dans le 15ème de la secrétaire d'État chargée de l'ESS. Celle-ci n'avait d'ailleurs pas manqué de rappeler que la question des référencements était un sujet éminemment complexe. Quant à moi, je m'étais engagée à vous adresser personnellement, Madame, la version actualisée du guide des associations du 15ème. En revanche, je n'ai pas entendu que les associations présentes ne se sentaient pas suffisamment visitées.

Dans votre vœu, vous évoquez, je cite, le fait que « *les petites structures n'ont pas connaissance des dispositifs de soutien dont elles pourraient bénéficier.* ». Là aussi, je m'étonne. En cette période de pandémie, il nous a bien sûr paru essentiel de réaliser un guide recensant tous les dispositifs d'aide qu'ils soient nationaux, régionaux ou parisiens. Ce guide assez singulier a été largement diffusé et mis à disposition sur le site Internet de la Mairie du 15ème.

Ensuite, vous demandez une étude comparative des solutions permettant de référencer en ligne toutes les associations du 15ème de façon synchrone à la mise à jour des fichiers du RNA. Alors là, de quoi parlons-nous précisément et dans quel but ? Les fameux fichiers RNA, répertoire national des associations, auxquels vous faites référence sont, en fait, des listes à la Prévert, des compilations de milliers de publications au Journal officiel. Ils n'ont donc pas du tout le même objectif qu'un guide des associations comme celui que nous mettons à disposition. Concrètement, les fichiers RNA sont des fichiers aux données publiques tout à fait partielles, parfois datées même, qui ne répondent pas aux besoins du terrain. Ils ne fournissent pas de données personnelles pour les habitants comme, par exemple, le nom d'un contact, le téléphone ou le mail de l'association. Quant aux données du 15ème, elles recensent de nombreuses associations qui n'ont absolument aucun lien avec notre arrondissement hormis un lien purement administratif.

A contrario, notre guide est un outil local et thématique réalisé en collaboration directe avec les associations. Il contient des informations utiles pour que nos concitoyens puissent les contacter directement. Il s'agit d'un service proposé, bien sûr, aux associations et absolument pas d'un référencement automatique. Pour actualiser ce guide, ce qui est en ce moment le cas, nous demandons l'accord des associations pour savoir déjà si elles jugent pertinent d'y figurer. Il est important de rappeler que certaines associations, même lorsqu'elles viennent se faire connaître en mairie du 15ème, ne souhaitent absolument pas bénéficier d'une telle visibilité. Il en est d'ailleurs de même quant à leur présence ou non au Forum des associations qui se tient chaque année. Il s'agit donc aussi de savoir quelles données personnelles elles veulent diffuser conformément au RGPD (règlement général sur la protection des données). C'est comme cela que procède également la responsable de la Maison de la vie associative et citoyenne pour les associations qui y sont domiciliées. Nous sommes, en effet, collectivement tenus par un cadre juridique, celui du RGPD.

Par ailleurs, nous sommes tributaires des informations fournies et surtout actualisées par les associations. Une fiche contact numérisée permettra prochainement aux associations de demander de manière plus interactive des ajouts ou des corrections au guide.

J'en terminerai en disant que le travail de la Mairie du 15ème ne consiste pas à synchroniser des données brutes ni à réaliser des études comme

pourrait le faire un cabinet privé ou l'association Recherches et Solidarités via son rapport annuel que vous avez cité dans votre vœu mais bien à s'assurer qu'il est pertinent de diffuser ces informations et avant tout que les premières concernées, en espèces les associations elles-mêmes, soient d'accord et y voient un réel intérêt. C'est dans la confiance et en lien permanent avec les responsables associatifs et leurs bénévoles qu'est réalisé ce véritable travail de fourmi. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous ceux qui y concourent.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Madame, à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je vous proposerai, mes chers collègues, de voter contre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ, vous êtes interpellée pour savoir si vous retirez votre vœu. Vous avez la parole.

Madame BERETÉ : Je consultais ma collègue. J'ai pris contact avec vous en fin de semaine dernière pour vous demander des explications afin de pouvoir mieux comprendre. J'apprends aujourd'hui qu'il y a une actualisation en cours, que vous mettez en place un nouveau formulaire pour recueillir les informations... Je termine.

Madame DOUCERÉ : Une actualisation dont j'ai parlé lors de la visite de Madame GREGOIRE.

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ, vous n'avez pas la parole. Excusez-moi, c'est l'oratrice qui parle. Madame BERETÉ, vous avez seule la parole.

Madame BERETÉ : Très bien. Je vais maintenir le vœu en espérant que vous pourrez m'envoyer très prochainement, puisque vous vous y étiez engagée il y a quelques semaines, ce fameux guide que je n'ai pas trop trouvé sur Internet. Merci.

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ, exceptionnellement pour répondre. Ce sera la dernière intervention. Assez rapidement, s'il vous plaît.

Madame DOUCERÉ : J'ai l'habitude de remplir mes engagements. Oui, quand la version actualisée sera disponible, vous la recevrez. Je trouve dommage que vous fassiez référence à des propos qui n'ont pas été tenus.

Madame BERETÉ : Je crois que je vais faire comme si je n'avais rien entendu. Vraiment.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, vous n'avez pas la parole, Madame. On ne reprend pas la parole. Je soumets donc ce vœu... Je ne vous avais pas vu Madame ROY. Cependant, vous n'aviez pas allumé votre lumière. C'est pour ça. Vous savez, il y a des codes. Il faut les connaître. Vous êtes tellement loin. Ah oui, il y en a une pour deux là-bas ! C'est pour montrer que notre budget est faible. Madame ROY, allez-y.

Madame ROY : Même si cela reste un vœu qui est adressé à la Mairie du 15ème, nous voulions tout de même donner quelques réponses et faire une proposition d'amendement. Je suis désolée car cela va rouvrir le débat. Il y a tout de même des liens entre cette demande et ce qui est en cours avec la Mairie de Paris. Concernant la première demande, je rejoins ce que Madame DOUCERÉ a dit : le RNA est mis à disposition en open data mais il s'agit souvent de données partielles et pas toujours pertinentes. Par ailleurs, il y a des solutions techniques qui existent à la Mairie de Paris pour référencer les associations notamment les annuaires. Il y a un annuaire en ligne qui est disponible sur la plate-forme Je m'engage Paris qui donne déjà un certain nombre de données d'associations dont certaines dans le 15ème. Celui-ci va être prochainement relié avec Paris Asso ; c'est à l'étude. Paris Asso est le service numérique où toutes les associations qui souhaitent avoir un lien avec la Ville de Paris sont invitées à se référencer. Si je ne me trompe pas, cela est interfacé avec le RNA et le Siren pour fiabiliser les données.

Pour nous, le plus important n'est pas tant l'aspect technique que le fait de faire reconnaître le mouvement associatif dans le 15ème et de mieux faire connaître les associations afin que les habitants puissent trouver facilement celles dont ils ont besoin en fonction de leur quartier, de leurs centres d'intérêt. Nous aurions donc proposé de retirer le premier paragraphe qui ne nous semblait pas pertinent et peut-être de modifier le deuxième. J'entends aussi que Madame DOUCERÉ a dit que le guide serait en cours d'actualisation. Ne pourrions-nous pas dire, à ce moment-là, que la Mairie du 15ème réalise une mise à jour du guide des associations de 2018 en lien avec « Paris je m'engage » et « Paris Asso » et que celui-ci sera disponible en ligne ? Ce serait quelque chose qui permettrait que nous soyons tous d'accord.

Monsieur le Maire : Madame ROY, c'est là votre proposition d'amendement ?

Madame ROY : Oui.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame DOUCERÉ pour qu'elle puisse vous répondre.

Madame DOUCERÉ : En fait, le travail de réactualisation du guide est proche de la fin. Je vous avoue que réinsérer à nouveau tout un dispositif pour intégrer ces nouveaux éléments serait à mon sens très compliqué. En revanche, si vous souhaitiez travailler ultérieurement sur ce sujet, je serais tout à fait ravie de collaborer avec vous, Madame ROY.

Monsieur le Maire : C'est donc une réponse négative à la proposition de Madame ROY ? Bon.

Madame BERETÉ : C'était tout d'abord à moi de répondre.

Monsieur le Maire : Ah oui, pardon ! Excusez-moi.

Madame BERETÉ : Ce n'est pas grave. Je n'avais pas allumé ma lumière.

Monsieur le Maire : Excusez-moi. Madame, vous avez tout compris. Excusez-moi. Madame BERETÉ, excusez-moi. C'est à vous de donner votre réponse.

Madame BERETÉ : Je vous remercie Madame ROY. J'ai bien envie d'accepter en fait. Je pense qu'il faut avancer sur la question. Voilà, c'est mon avis.

Monsieur le Maire : Attendez, résumons-nous : Madame ROY fait une proposition d'amendement qui est acceptée par Madame BERETÉ. Encore faut-il que je donne à nouveau la parole, car je l'ai donnée trop tôt, à Madame DOUCERÉ pour savoir ce qu'elle dit au nom de l'exécutif. Mais avant, Monsieur BRAGÉ a demandé la parole pour une explication de vote. Je lui passe.

Monsieur BRAGÉ : Tout à fait. Dans un souci de continuer sur ma volonté...

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, laissez parler l'orateur.

Monsieur BRAGÉ : (...) De concision ce soir, pour répondre sur ce vœu, je vais me contenter de vous raconter ma vie.

Monsieur le Maire : Super...

Monsieur BRAGÉ : Arrivant tout jeune habitant du 15ème en 2011, la première fois, je me suis saisi du guide des associations. J'en ai contacté cinq. Grand malheur pour moi, les cinq n'existaient plus. J'ai réitéré l'expérience en 2015, en 2018 avec le même échec, malheureusement. Cela était très frustrant. J'avoue ne pas avoir fait l'exercice avant ce présent Conseil. Toutefois, il y a effectivement un gros travail à faire non seulement d'actualisation sur les nouveaux entrants mais aussi sur le déréférencement. C'est pour ces raisons que nous soutiendrons ce vœu, dans une démarche amendée selon la proposition de Madame ROY. Il y a un gros travail. J'entends qu'il est entamé. J'espère qu'il intégrera aussi ce travail de déréférencement d'associations n'existant plus pour que nous ayons, en tant que citoyen, une possibilité de ne pas être dépité. Quand on passe cinq appels consécutifs qui mènent à un échec, c'est démotivant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Donc, Europe Écologie les Verts soutient le vœu de Madame BERETÉ amendé par Madame ROY. La réponse de l'exécutif par Madame DOUCERÉ. Dernière intervenante.

Madame DOUCERÉ : Je serai ravie d'avoir des remontés concernant les associations pour lesquelles il y a des difficultés. Après, il y a une distinction entre les associations qui ont complètement disparu et celles qui n'ont pas forcément fait remonter leurs données actualisées. Je crois qu'au niveau technique, nous avons fait ce qu'il fallait.

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ, nous vous demandons la position de l'exécutif sur le vœu amendé.

Madame DOUCERÉ : Mon avis n'a pas changé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Donc, avis défavorable.

Madame DOUCERÉ : Ce sera un avis défavorable. Merci.

Monsieur le Maire : Je soumets ce vœu à vos suffrages. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

23.V152021017 – Vœu déposé par Aminata Niakaté et Thibaut Bragé, élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Vous le savez, le Conseil de Paris, par une délibération de décembre 2018, a approuvé le lancement d'une opération de grande ampleur sur le site Tour Eiffel. Ce projet a été conçu dans la perspective des JO 2024 avec pour objectif d'améliorer l'expérience des visites du site, d'offrir un nouvel espace de promenade et de détente pour les Parisiens et les visiteurs, d'améliorer la gestion des grands événements, de diminuer les surfaces imperméables et asphaltées afin de donner plus de place aux piétons et au végétal. Ce projet constitué de six dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme et son étude d'impact ont été soumis au Conseil de Paris de novembre dernier et l'étude d'impact a, par la suite, été soumise pour avis à l'autorité environnementale qui s'est prononcée le 10 mars dernier.

L'avis de l'autorité environnementale est assez inquiétant. Il souligne, par exemple, le caractère incomplet du dossier dans la mesure où l'étude d'impact qui devait porter sur toutes les phases du projet avant les JO, pendant et post-JO de 2024 à 2030, ne porte que sur la première phase à horizon 2024. L'autorité environnementale relève également que le projet semble accorder systématiquement la préférence pour les variantes se référant à l'esthétique du site au début du XX^{e}, le plus souvent au détriment des variantes plus végétales. Elle relève également que la Seine en est absente. Elle estime que le projet devrait davantage s'inscrire dans une vision d'avenir prenant en compte le changement climatique et l'adaptation nécessaire en cohérence avec l'ambition initiale du projet. Enfin, elle recommande en conséquence d'accroître la place du végétal dans le projet et préconise le choix d'options plus adaptées au changement climatique, ce qui est tout de même assez sévère.

C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu que le dossier soit complété de manière à présenter les impacts du projet pendant et après les JO 2024, que des précisions et garanties soient notamment apportées aux habitants sur la limitation des activités événementielles du site, que le projet soit actualisé de manière à tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur l'activité touristique et réorienté dans le sens d'un tourisme responsable et soutenable. Nous demandons que les variantes du projet accordant une place plus importante au végétal et à la nature soient réexaminées et privilégiées. Enfin, parmi d'autres mesures, nous demandons une traversée directe Nord-Sud pour les cyclistes et qu'une

attention particulière soit portée au report de circulation au cœur des secteurs habités des 7ème, 15ème et 16ème arrondissements. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir respecté votre temps de parole. La réponse de l'exécutif sera faite par Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'exprime au nom de mon collègue Jacques-Henri SEMELLE, adjoint en charge du quartier Dupleix/Motte-Picquet, qui regrette vivement de ne pouvoir être parmi nous.

Notre débat de ce soir fait écho à celui que nous avons eu lors de notre séance du 2 novembre au cours duquel notre majorité avait considéré que le projet Tour Eiffel demeurait très léger et imprécis pour le 15ème, que la question des flux automobiles et de piétons était abordée dans un périmètre bien trop étroit et que plus généralement, l'étude d'impact était incomplète.

Je me réjouis, Madame NIAKATÉ, que vous partagiez aujourd'hui ces arguments mais il est vrai que depuis nos précédents débats, l'autorité environnementale s'est prononcée en rendant le 10 mars un avis critique sur le projet ; avis que votre vœu cite abondamment et à juste titre. Cet avis d'une trentaine de pages valide une grande partie de nos réserves. D'abord, l'étude d'impact est incomplète. Ainsi, le dossier se limite à la phase pré-J.O. alors qu'une grande partie de ce chantier considérable doit être réalisée après les Jeux olympiques. Ensuite, le périmètre de cette étude est trop restreint parce que limité aux zones de travaux. Or, il est essentiel d'évaluer et de maîtriser les effets de ce réaménagement sur les quartiers entiers proches de la Tour Eiffel et du Champ-de-Mars ; je pense notamment au quartier Dupleix/Motte-Picquet voire au-delà. Nous devons également prendre en compte les inquiétudes formulées par les riverains. Le 19 mars, le conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet a auditionné le responsable de la mission Tour Eiffel et l'agence lauréate Gustafson. À cette occasion, les conseillers de quartier ont émis un certain nombre de préoccupations portant, entre autres, sur l'impact des modifications des itinéraires de bus et sur les usages du Champ-de-Mars. Comme beaucoup d'habitants du 15ème, ils s'inquiètent de se voir régulièrement privés de pans entiers de ce parc notamment à des fins d'événementiel. Or, le projet OnE reste trop flou sur les usages du site. L'autorité environnementale demande, comme nous l'avons fait en novembre, de les préciser et de les encadrer.

Faut-il rappeler, mes chers collègues, que le Champ-de-Mars se trouve pour plusieurs années amputé des 3 ha qui correspondent à l'emprise du Grand-Palais éphémère. Quasiment terminé, le bâtiment reste pour l'instant une vaste coquille vide alors que les Parisiens n'ont jamais eu autant besoin d'espaces de respiration et de verdure. Quant au plateau Joffre, nous pouvons nous interroger sur son devenir puisqu'une centaine de pieux d'ancrage en béton y ont été coulés sur 12 m de profondeur.

En l'état, ce n'est pas dans sa version actuelle que le projet Tour Eiffel répondra à nos attentes. Je rappelle que lors de notre Conseil de novembre, nous avions dénoncé sa faible ambition écologique. La Ville de Paris prétend donner plus de place à la végétation, la réalité est toute autre et l'autorité environnementale n'a pas manqué de le relever précisant que le projet reste très minéral. D'autant que les pelouses du Champ-de-Mars, désormais qualifiées de pelouses techniques, seront entourées d'une bordure minérale de plusieurs milliers de mètres linéaires et de 30 cm de surépaisseur, ce qui a été fermement dénoncé le 24 mars lors d'une commission des sites mémorables présidée par la Préfète de Paris à laquelle je participais.

Le vœu que vous nous proposez, Madame NIAKATÉ, demande à la Ville de Paris de remédier aux défauts du projet. Si nous en partageons les termes, il nous semble que nous pourrions l'amender dans l'idée de compléter certains aspects portant plus spécifiquement sur le 15ème. Ainsi, nous proposons qu'une attention spécifique en phase avec une fréquentation de 20 à 30 millions de personnes soit apportée d'une part à l'entretien du nouveau site et d'autre part à la capacité d'y assurer des conditions d'accueil apaisées pour les touristes et les riverains.

Concernant les reports de circulation, nous souhaitons que les études portent sur un périmètre beaucoup plus large. Le projet revenant à déplacer la circulation automobile depuis des zones quasiment inhabitées vers des zones densément peuplées notamment dans le 15ème, nous demandons que les reports de circulation du pont d'Iéna piétonnisé vers les ponts de Bir-Hakeim et de Grenelle et les axes de circulation attenants soient évalués précisément afin d'éviter toute dégradation du cadre de vie des riverains et des activités des acteurs économiques impactés.

Nous souhaitons également que le calendrier des options d'aménagement du site Émile-Anthoine, avant et après 2024, soit décrit. Il importe que la nature des activités commerciales et culturelles qui seront

installées soit précisée en prévoyant, dans la mesure du possible, un espace pour l'animation jeunesse.

S'agissant de la jonction piétonne Bir-Hakeim–Tour Eiffel, il convient de penser le projet en intégrant notamment la valorisation de la promenade d'Australie dans la mesure où la station de métro Bir-Hakeim représente la première porte d'entrée du site en nombre de visiteurs, l'idée étant d'éviter la concentration des flux sur le seul axe Branly qui impose la traversée de quatre voies : le boulevard de Grenelle, la rue de la Fédération, la rue Jean-Rey et l'avenue de Suffren. J'ajoute que la Promenade d'Australie offre une magnifique perspective sur le fleuve et sur la Tour Eiffel.

Enfin, nous souhaitons que le projet prévoie un accès supplémentaire par la Seine, grande absente de celui-ci. Nous proposons, par exemple, d'y remédier par la mise en place d'une desserte du site Tour Eiffel par voie fluviale, ce qui permettrait, entre autres, de diminuer le nombre de cars de tourisme.

Mes chers collègues, si ces différents compléments sont acceptés par Madame NIAKATÉ en accord avec mon collègue adjoint Jacques-Henri SEMELLE, je vous proposerai alors de voter le vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Madame NIAKATÉ, votre réponse.

Madame NIAKATÉ : J'accepte d'intégrer ces amendements.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. Madame IBLED pour une explication de vote.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Je vais être rapide. En fait, je voulais juste rappeler qu'effectivement, ce projet d'aménagement du site Tour Eiffel est un projet structurant pour notre Ville et notre arrondissement et c'est donc dans l'ensemble plutôt positif. Je regrette cependant le manque de concertation puisque sur ce projet, la dernière date de janvier 2019 et il ne s'est rien passé depuis. Je salue donc votre initiative Madame NIAKATÉ. Nous voterons votre vœu. Nous regrettons qu'il n'aille peut-être pas assez loin sur certains sujets. Nous nous interrogeons, par exemple, avec les élus du groupe Indépendants et Progressistes, sur les répercussions de ce chantier pharaonique sur la tranquillité des riverains. En effet, comme pour les quais, le report de la circulation sur les rues avoisinantes ne va faire que déplacer le problème,

déplacer la pollution aux particules fines, déplacer la pollution sonore. Je ne parle pas ici non plus des autres problèmes que soulève ce projet : les problèmes de sécurité à venir, les problèmes de dérapage financier, le problème de déplacement du CIDJ, les incohérences liées aux usages du site ou encore l'intégration de la Seine dans le projet qui est ici totalement absente.

Nous voterons donc ce vœu mais nous aurions aimé qu'il aille un petit peu plus loin. Nous soutenons donc les amendements proposés. Merci.

Monsieur le Maire : Les amendements permettent effectivement au vœu d'aller un peu plus loin. Je vais donc le soumettre à votre approbation. Monsieur SITBON a une explication de vote.

Monsieur SITBON : Avant mon explication de vote, j'aimerais avoir l'énoncé exact des amendements car nous ne les avons pas par écrit.

Monsieur le Maire : Nous allons en donner un à chaque président de groupe mais Madame de CLERMONT-TONNERRE les a énoncés principalement en faisant quelques commentaires supplémentaires dessus. Peut-être que Madame de CLERMONT-TONNERRE peut les relire, si vous le souhaitez.

Monsieur SITBON : Non, non.

Monsieur le Maire : Vous avez les ajouts.

Monsieur SITBON : J'ai regardé. Je vais tout de même faire l'explication de vote du groupe même s'il aurait été un peu mieux que nous ayons le texte avant puisqu'il est un peu long.

Monsieur le Maire : Oui mais cela s'est fait...

Monsieur SITBON : Bien sûr. Écoutez, je trouve que j'ai assisté à tout de même beaucoup de mauvaise foi. C'est un projet formidable qui est là caricaturé par bien des aspects. Il y a eu beaucoup d'inexactitudes mais je n'aurais pas le temps en deux minutes de toutes les démonter. En l'occurrence, ce projet n'a jamais été conçu dans la perspective des JO même s'il accueillera dans cet espace certaines manifestations des Jeux olympiques. Cependant, cela n'est pas le but.

Sur la question de l'autorité environnementale, vous n'êtes pas sans savoir les uns et les autres – ou peut-être vous l'ignorez, je ne sais pas – qu'il faut

trouver un équilibre entre les différents avis émis par l'État, l'autorité environnementale d'un côté, le patrimoine de l'autre et la Préfecture de police d'une troisième part. Il est évident que fort de cet équilibre, 17 000 m² supplémentaires de végétalisation vont être créés par ce projet. Le but de l'autorité environnementale est que nous puissions en faire plus en ce sens. Cela aurait été également l'avis de la Ville mais il ne faut pas oublier que c'est la Tour Eiffel et qu'il y a des contraintes de patrimoine. Ces 17 000 m² sont donc une formidable avancée. Il va y avoir cet espace de la place du Trocadéro au quai Branly en passant par le pont d'Iéna qui va être totalement végétalisé, qui va être un espace de promenade et qui va être justement rendu aux habitants puisque c'est bien le but. Le but n'est pas, comme cela a été dit, l'accueil des touristes mais de le rendre justement aux habitants, de le rendre attractif. Ce projet va permettre tout à la fois d'améliorer l'accueil des visiteurs, de donner un vaste écrin à la Tour Eiffel – c'est tout de même de la Tour Eiffel dont nous parlons – et ce faisant, de réconcilier les Parisiennes et les Parisiens avec ce site historique qui est aujourd'hui, il faut bien le dire, fréquenté surtout par des touristes.

Je ne veux pas revenir sur tout mais concernant la concertation, il y a une PPVE qui est prévue. Voilà. En tout cas, je crois qu'il faudrait plutôt soutenir ce projet qui peut être amélioré par certains aspects. Il y a une PPVE à venir mais il faudrait tout de même saluer ce formidable projet pour notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Je crois que nous avons bien compris votre position qui n'est pas forcément partagée par tous ici. C'est la raison pour laquelle je vais mettre aux voix ce vœu du groupe Europe Écologie les Verts amendé avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Paris en commun.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

24. V152021018 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en commun – Elu.e.s de gauche du 15e relatif à la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Monsieur le Maire : Il nous reste un vœu. Madame AGGOUNE, vous avez la parole.

Madame AGGOUNE : Monsieur le Maire, chers collègues, le 17 mai 1990, l'OMS déclarait que l'homosexualité n'est plus considérée comme une maladie mentale. Depuis, cette journée est consacrée à la lutte contre l'homophobie à travers le monde. Le drapeau arc-en-ciel symbolise depuis 1978 le mouvement LGBT. En le revêtant, la Mairie du 15ème afficherait clairement son soutien aux personnes LGBTQI+ comme le font déjà beaucoup de Mairies d'arrondissement, de communes et de Villes de par le monde. Dans la lutte contre l'homophobie, la transphobie, la biphobie à travers le monde, depuis de nombreuses années les associations font un travail remarquable pour soutenir ces concitoyennes et ces concitoyens. Cependant, celui-ci est largement insuffisant par manque de moyens. Ils attendent des pouvoirs publics et de leurs institutions de proximité un soutien sans faille en particulier en cette période de crise sanitaire qui a mis en lumière une augmentation des violences intrafamiliales en particulier des jeunes LGBTQI+ qui subissent de plein fouet les violences homophobes et transphobes des membres de leur famille. Il est primordial que la Mairie du 15ème mette en place une cellule d'écoute adaptée avec tous les acteurs concernés.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence. Merci.

Madame AGGOUNE : Je vous invite, chers collègues, à voter pour ce vœu. Nos concitoyennes et concitoyens ne comprendraient pas qu'une partie de cette assemblée s'abstienne voire vote contre. Merci chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Pour vous répondre Madame Anessa LAHOUASSA.

Madame LAHOUASSA : Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le disiez, le 17 mai sera célébrée la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Cette date symbolique correspond à la décision de l'Organisation mondiale de la santé de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale, décision du 17 mai 1990. Cette journée de mobilisation doit, en effet, être célébrée pour lutter contre les discriminations et les actes inacceptables de violence envers les personnes LGBTQI+. Les administrés LGBTQI+ du 15ème arrondissement peuvent compter sur le soutien de leur Mairie face à ces actes.

Chargée de la diversité et de la lutte contre les discriminations, je m'engage à appuyer toutes les actions qui iront dans le sens de la défense

des droits de chacun et chacune à vivre librement sa ou ses différences quelles qu'elles soient dans la mesure du respect d'autrui. Je suis également à l'écoute des associations et individus qui souhaiteraient me solliciter concernant l'aide aux victimes notamment. Pour votre information, je n'ai, à ce jour, jamais été sollicitée pour ce type de difficultés dans le 15ème.

Je profite de cette intervention pour parler de notre travail d'élu sans attendre de date symbolique pour évoquer la lutte contre les discriminations. Le 10 mai dernier, Inès de RAGUENEL et moi-même sommes allées au collège Madame-de-Staël pour justement intervenir après l'exposé d'un groupe d'élèves. Il y était notamment question de lutte contre les discriminations et de la violence envers les personnes LGBTQI+.

Pour cette journée du 17 mai, le groupe Paris en commun souhaite que la Mairie du 15ème installe un drapeau arc-en-ciel ou un calicot avec un message de soutien aux personnes LGBTQI+. Le pavoisement obéissant, à défaut d'une loi ou d'un règlement précis, à des usages républicains et à des règles protocolaires, la Mairie du 15ème arrondissement respecte ce principe. De façon générale, les bâtiments publics sont pavoisés avec le drapeau tricolore, éventuellement le drapeau européen ou celui d'une autre nation et collectivité territoriale mais pas d'une organisation tierce ou d'une communauté. Nous ne souhaiterions justement pas discriminer d'autres communautés qui souhaiteraient également que la Mairie arbore un drapeau qui les représente ou qui représenterait une cause aussi légitime soit-elle.

Avec la majorité, je vous propose donc d'être plus dans l'action que dans le symbolique et d'inviter les associations à implanter un stand dans le hall le 17 mai. Concernant les actions de proximité d'aide aux victimes, il existe un réseau d'aide aux victimes mis en place dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité du 15ème arrondissement. Nous inviterons donc les associations à se joindre à ce réseau déjà existant. Par définition, toutes les victimes quelle que soit la plainte ou la doléance ont un droit d'accès à ce réseau de défense des victimes quelle que soit la discrimination.

Je vous propose donc de voter votre vœu amendé ainsi :

- que soit mise en place une action d'information et de sensibilisation dans le hall de la mairie du 15ème arrondissement le 17 mai prochain ;

- que la Mairie du 15ème se dote, sous réserve d'une demande des associations qui seront intégrées au réseau général d'aide aux victimes comme cela existe dans plusieurs arrondissements, d'un réseau d'aide aux victimes d'actes LGBTphobes associant des acteurs associatifs, de représentants de la Préfecture de Paris et du parquet, afin d'échanger une ou deux fois par an sur les ressources disponibles à l'échelle du territoire et la manière d'améliorer l'accès au droit.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a une explication de vote de Monsieur JEANNETÉ mais peut-être qu'avant, je vais passer la parole à Madame AGGOUNE pour qu'elle puisse donner sa réponse sur l'amendement proposé par Madame LAHOUASSA au nom de l'exécutif. À moins que vous ne vouliez que je donne la parole à Monsieur JEANNETÉ afin que vous ayez le temps de vous concerter. Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci. Figurez-vous que je suis très déçu par votre proposition, Madame AGGOUNE, qui réside dans le seul symbole ; mais vous, la Gauche, vous êtes très forts dans les seuls symboles, celui d'installer un drapeau arc-en-ciel en fronton de l'hôtel de ville en soutien à la journée de la lutte contre l'homophobie. J'ouvre d'ailleurs une parenthèse...

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, pas d'intervention.

Monsieur JEANNETÉ : La signification du drapeau arc-en-ciel est d'ailleurs peu connue du grand public. Je vous rappelle qu'il est le même que celui de la paix, Peace and Love. Je ferme la parenthèse. Anessa LAHOUASSA propose quelque chose de dix fois mieux : permettre à des associations d'être présentes dans le hall de la mairie toute une journée notamment SOS homophobie et d'accueillir et de recevoir toutes celles et ceux qui, insultés et agressés pour leur orientation sexuelle, n'osent pas franchir la porte du commissariat pour porter plainte et profiteraient ici de cette journée pour trouver quelqu'un à qui parler. Nous pourrions même ouvrir une salle de réunion pour les entretiens plus personnalisés. Cette journée pourrait également bénéficier d'une large communication.

J'espère en tout cas que la Gauche votera cet amendement que l'on vous propose et qu'elle ne fera pas comme au Conseil de Paris il y a quelques

mois : voter contre un vœu pour lutter contre l'homophobie dans le sport sous le seul prétexte qu'il était proposé par la Droite en l'occurrence, une collègue du groupe Changer Paris du 6ème arrondissement de Paris. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ce complément de proposition qui enrichit encore l'amendement de Madame LAHOUASSA. Madame AGGOUNE, vous avez la parole.

Madame AGGOUNE : Merci. Je trouve dommage que vous vouliez vous exempter de la symbolique. Si vous aviez gardé cette symbolique, peut-être aurions-nous pu accepter vos amendements. Nous maintenons donc le vœu en l'état.

Monsieur le Maire : Bien. C'est dommage. Monsieur WOLFF pour une explication de vote.

Monsieur WOLFF : Exactement. Merci Monsieur le Maire. Je vais faire bref. Je voulais tout d'abord remercier ma collègue du groupe Paris en commun pour ce vœu et je tenais à redire, suite aux petites allusions de tout à l'heure, que si je suis aujourd'hui avec les Écologistes, c'est avant tout pour former le Pôle écologiste, une alliance essentielle au plan national à laquelle je donne, par mon ralliement, une traduction locale. Je tiens également à préciser que nous, la Gauche et les Écologistes, serons toujours unis lors de nombreux combats à commencer par la lutte sociale et la lutte pour les droits, ce qui se traduit notamment par le présent vœu.

Concernant le second point de ce vœu à la portée très pratique, nous nous étonnons qu'un tel dispositif ne soit pas déjà en place au sein de notre Mairie et nous le regrettons.

Pour le premier point de ce vœu, nous aurions été heureux et fiers que notre Conseil, et pas seulement la Gauche, reconnaisse à l'unanimité la portée symbolique d'afficher les couleurs LGBTQI+ sur le fronton de notre mairie. Ce soutien est un geste fort envers cette minorité de nos concitoyens trop souvent opprimée et parfois de manière extrêmement violente. Nous apportons donc un plein soutien à ce vœu.

Monsieur le Maire : Je crois que la proposition de l'exécutif est beaucoup plus efficace et utile et pertinente. Nous allons faire voter ce vœu amendé

avec l'amendement proposé par Madame LAHOUASSA. Vous avez eu l'amendement.

Questionnement des élus.

Monsieur le Maire : Nous faisons voter sur cet amendement puis sur le vœu amendé. C'est la procédure. Je n'y peux rien. C'est comme ça. Je propose donc que cet amendement soit adopté avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Abstention ? M. BRAGÉ, le groupe Écologie les Verts.

L'amendement est adopté.

Monsieur le Maire : Donc, le vœu est ainsi amendé. Qui est pour ce vœu amendé ? Merci. Qui est contre ?

Madame AGGOUNE : Tout à l'heure, vous n'avez pas proposé de voter sur les amendements proposés sur les vœux. Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, nous avons voté ce vœu amendé et maintenant, puisque vous avez maintenu votre vœu, nous allons procéder au vote sur votre vœu non amendé avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour le vœu de Paris en commun ? Qui est contre ? L'exécutif. Merci. Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : C'est terminé, Monsieur. Le vote a été fait.

Madame AGGOUNE : Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, nous reprenons notre ordre du jour. C'est exactement la procédure au Conseil de Paris. Vous le savez bien, nous avons voté le même règlement intérieur.

Nous passons maintenant aux informations diverses avec une petite information que je vous donne sur le Covid. Monsieur SITBON, vous prenez la parole sur quel motif ?

Monsieur SITBON : C'est un rappel au règlement. Je suis désolé, mais nous n'avons pas eu la conclusion du vote. Je voudrais savoir qui a voté pour, qui a voté contre et qui s'est abstenu. C'est allé trop vite. Vous n'avez pas annoncé le vote. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Sur lequel ? Sur votre vœu ?

Monsieur SITBON : Sur les deux.

Monsieur le Maire : Le vote a été fait mais je veux bien le refaire.

Monsieur SITBON : Est-ce que vous pouvez nous annoncer les résultats du vote, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Non mais nous allons refaire le vote si vous voulez. Cela ne pose aucun problème.

Monsieur SITBON : Ce n'est pas ce que je demande. Je demande que l'on nous annonce le résultat du vote pour que tout le monde puisse comprendre qui a voté pour, qui a voté contre et qui s'est abstenu sur un vote extrêmement symbolique et très important.

Monsieur le Maire : C'est effectivement votre appréciation. Nous allons revoter puisque Monsieur SITBON n'a pas suivi le cours des débats.

Monsieur SITBON : Si vous avez suivi, vous pouvez nous dire et cela ira plus vite.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas la parole, Monsieur SITBON. Nous allons voter sur le vœu de Paris en commun amendé par l'amendement de Madame LAHOUASSA avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Levez bien les bras les uns et les autres. Merci. Vous avez vu. Vous avez le temps de voir qui est pour. Maintenant, nous allons baisser les bras et nous allons voter sur le vœu de Madame AGGOUNE qui est le vœu initial avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Donc vous avez bien vu qui est pour. Qui est contre ? Merci de bien lever les bras comme il faut. Merci d'être attentif. Qui s'abstient ? Vous avez donc vu qui a voté. Merci.

Nous allons maintenant passer aux informations diverses avec un petit point que je voulais vous faire sur le Covid parce qu'il y a des informations nouvelles dont il est important, je pense, que vous soyez informés. Aujourd'hui, ce sont 10 895 personnes qui ont été vaccinées en primo injection et parmi elles, 4 162 ont reçu une deuxième injection à la mairie du 15ème. Celle-ci reçoit aujourd'hui 450 personnes par jour. Cette semaine, 2 300 personnes ont pu se faire vacciner en primo injection lors de l'opération nationale initiée le week-end du 6 mars. C'est ainsi que nous vaccinerons 3 500 personnes dont 2 700 en deuxième injection et 800 en

primo injection le week-end prochain. Le travail est effectué par 66 professionnels de santé. Médecins, infirmiers, pharmaciens se relaient du lundi au samedi plus parfois le dimanche lors de ces opérations exceptionnelles comme samedi et dimanche prochains. L'ARS a reporté l'accélération de la campagne vaccinale prévue initialement cette semaine à la deuxième quinzaine d'avril. Quant au centre de dépistage, il est désormais ouvert sept jours sur sept et offre la possibilité à 200 habitants de se faire vacciner. Depuis deux semaines, cela est également possible le dimanche. Le reste de la semaine, ce sont en moyenne 300 personnes par jour qui se font dépister. Le centre de dépistage comme le centre de vaccination resteront ouverts le lundi de Pâques. Voilà ce que je pouvais vous dire. Nous allons recevoir 40 000 doses cette semaine pour Paris et 32 000 doses à partir du 5 avril. Trois cent mille personnes ont pu être vaccinées sur Paris.

Deuxièmement, pour ce qui concerne les écoles, la DASCO et le rectorat ont décidé que les nouvelles mesures annoncées par le ministre s'appliqueraient non pas rétroactivement mais seulement à partir de lundi donc d'aujourd'hui. Les parents ont tous reçu un SMS leur donnant cette information. Des classes sont donc fermées depuis aujourd'hui. L'information a été faite ce week-end voire ce matin. Pour le second degré, la décision de fermer la classe c'est-à-dire la demi-jauge ou le groupe de spécialité, le groupe de langue, le groupe d'option, est prise par le principal ou le proviseur qui l'enregistre sur une application maison Interview.

Pour le premier degré, la DASES est amenée à prendre la décision de fermer la classe sans validation du rectorat. Il s'agit d'une nouvelle procédure. Tous les élèves sont présumés cas contacts et font un test à J+7. Les adultes sont traités sans changement et ne sont pas évincés s'ils portaient le masque. Une information à tous les directeurs et principaux est en cours par l'académie.

Pour terminer, les fermetures de classes dans le 15ème étaient les suivantes en début d'après-midi : trois à la maternelle Lacordaire, deux à Cherbourg, un à Cardinal-Amette, une à Miollis, quatre à La Saïda dont une jusqu'à ce soir, trois à Emeriau jusqu'à ce soir, une à Frères-Voisin, une à Vigée-Lebrun jusqu'au 31, une Sextius-Michel jusqu'au 31, nous sommes en attente de décision pour Morillons, trois classes fermées à Brancion en élémentaire. Tous les animateurs et Atsem isolés à la maternelle Vaugirard. Aucun enfant dépisté positif à Corbon mais deux cantinières

positives. Le prochain test salivaire aura lieu mercredi à Emeriau qui est une école sentinelle. Les tests ont été annulés à Lacordaire. Tout ceci est, bien sûr, amené à évoluer à partir de ce soir et de demain. Cela fait que nous avons une petite vingtaine de classes fermées dans l'arrondissement. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus.

Dernière information : le conseil de quartier Alleray se réunit le 31 mars à 19 heures. Je rappelle notre point hebdomadaire sur la situation sanitaire dans le 15ème tous les jeudis. Les dates des prochains Conseils d'arrondissement sont le lundi 17 mai et lundi 21 juin. Je voudrais aussi vous informer de la réunion d'une table ronde jeunesse, comme je l'évoquais tout à l'heure, sur les rixes entre bandes vendredi 2 avril à 19 heures en visioconférence.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement